



# **FAMILLES MONOPARENTALES ET LOGEMENT : DES PROBLÈMES À TOUS LES ÉTAGES**

SONDAGE AUPRÈS DE 1150 PARENTS SOLO

Une production du service Études  
et Action politique de la Ligue des familles

Février 2022

la ligue  
des familles  
citoyenparent

# Table des matières

<b>A. Chiffres-clés</b> .....	<b>3</b>
<b>B. Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>C. Méthodologie</b> .....	<b>5</b>
<b>D. Profil</b> .....	<b>6</b>
Plus d'un parent solo sur 4 a des revenus inférieurs à 1700 euros .....	6
1 parent solo sur 4 travaille à temps partiel.....	7
Plus de la moitié des parents solo sont locataires.....	9
7 parents sur 10 sont devenus monoparentaux après une séparation .....	10
<b>E. Le mode d'hébergement des enfants et les contributions alimentaires</b> .....	<b>11</b>
6 parents sur 10 partagent l'hébergement d'au moins un enfant .....	11
4 parents sur 10 ne reçoivent pas ou pas régulièrement la contribution alimentaire.....	11
Après la séparation, la moitié des parents ont continué à vivre avec leur ex-conjoint-e.....	11
<b>F. L'entrée en monoparentalité et logement</b> .....	<b>12</b>
Plus de la moitié des parents étaient propriétaires avant la séparation.....	12
Près d'1 parent propriétaire sur 3 est devenu locataire .....	12
1 parent sur 2 change de logement la 1 <sup>ère</sup> année suivant l'entrée en monoparentalité.....	13
2 parents sur 10 ont mis plus de 6 mois pour trouver un nouveau logement .....	14
Plus de 4 parents sur 10 ont rencontré des difficultés pour trouver un premier logement stable .....	15
Plus de la moitié des parents vivent toujours dans ce premier logement stable.....	15
Les femmes, les personnes en situation de handicap et les familles précarisées doivent fournir plus de documents durant leur recherche d'un logement.....	16
Une aide financière manque à la moitié des parents solo dans leur recherche et plus souvent aux femmes .....	17
<b>G. Le coût du logement</b> .....	<b>19</b>
Plus d'1 parent bruxellois sur 4 consacré plus la moitié de son revenu à son logement.....	19
Plus d'un parent sur deux a eu des difficultés à payer son logement durant l'année écoulée .....	20
4 parents solo sur 10 trouvent leur logement inabordable financièrement.....	22
Plus d'1 parent sur 4 a renoncé à une remise en couple pour ne pas perdre de revenus .....	22
<b>H. Le logement occupé</b> .....	<b>24</b>
Un quart des parents ont renoncé à une ou plusieurs chambres.....	24
Près d'un tiers des parents déclarent avoir un logement mal isolé.....	25
Près d'1 Bruxellois sur 5 estime que son logement n'est pas pratique au quotidien .....	26
Dans 16% des familles, les enfants font leurs devoirs dans une pièce commune faute de place dans leur chambre.....	26
Plus d'1 parent bruxellois sur 4 dort dans la même pièce qu'un de ses enfants.....	27
Mobilité et sécurité aux abords du logement.....	27
<b>I. Les locataires</b> .....	<b>29</b>
La moitié des mamans solo locataires ont eu des difficultés à constituer leur garantie locative .....	29
Les parents solo découragés par les difficultés à obtenir un logement social .....	29
<b>J. La discrimination des parents seuls avec enfants</b> .....	<b>31</b>
4 parents sur 10 estiment avoir subi des discriminations lors de la recherche de leur logement.....	31
1 parent sur 4 pointe une discrimination en raison de sa monoparentalité .....	31
<b>K. Les difficultés et les solutions</b> .....	<b>32</b>
Les difficultés rencontrées par les parents solo .....	32
Les solutions demandées par les parents solo .....	33
<b>L. Conclusion</b> .....	<b>42</b>
L'entrée en monoparentalité, un moment charnière .....	42
Le coût du logement .....	42
L'état du logement actuel .....	42
Les discriminations .....	43
Certaines familles rencontrent (beaucoup) plus de difficultés de logement.....	43
Des problèmes de logement mais pas que... ..	43

## A. Chiffres-clés

- § 7 parents sur 10 sont devenus parents solo après une séparation
- § 1 parent solo sur 4 a mis plus de 6 mois pour trouver un nouveau logement
- § Lors de l'entrée en monoparentalité, près d'1 parent propriétaire sur 3 est devenu locataire...
- § ... et 1 parent ayant dû changer de logement sur 20 est devenu sans abri !
- § 9 parents solo locataires sur 10 ont dû fournir des preuves de revenus lors de leur recherche de logement
- § 17% des parents solo dorment dans la même pièce qu'un ou plusieurs enfants (par manque de place, et pas par choix)
- § Près de la moitié des parents solo locataires ont eu du mal à constituer leur garantie locative
- § 1 parent solo sur 5 consacre plus la moitié de son revenu à son logement
- § 1 parent solo sur 2 a eu des difficultés à payer son logement durant l'année écoulée
- § Parmi les parents solo qui ont été inscrit sur liste d'attente pour un logement social, 40% ne le sont plus notamment à cause du temps d'attente trop long et 21% à cause des démarches trop lourdes
- § 4 parents solo sur 10 sont concernés par des discriminations
- § Les parents solo identifient comme principales difficultés le manque de logements abordables et de qualité (22%) et la faiblesse de leurs revenus (17%)
- § Les parents solo attendent avant tout des aides financières pour le logement (56%) et pour les charges (49%) et une hausse de l'offre de logements privés abordables et de qualité (52%)

## B. Introduction

La Ligue des familles travaille depuis de nombreuses années sur la situation des familles monoparentales et les difficultés qu'elles rencontrent. Nous avons travaillé sur le moment de la séparation<sup>1</sup>, les besoins lors du décès du conjoint<sup>2</sup>, les familles confrontées à la détention<sup>3</sup>, les contributions alimentaires impayées<sup>4</sup>... Pour chacun de ces problèmes, la Ligue des familles a identifié des mesures visant à améliorer la situation de ces parents.

Cependant, nous n'avions pas abordé en profondeur la question de leur logement. Parmi les questions que nous nous posons : comment se passe la recherche d'un nouveau logement lors de l'entrée en monoparentalité ? Combien coûte le logement actuel des familles monoparentales ? Est-il en bon état ? Que leur a-t-il manqué/que leur manque-t-il dans ce logement ? Vivent-elles des discriminations lors de la recherche d'un logement ? Quelles solutions voient-elles pour améliorer leur accès à un habitat décent et abordable ?

Nous avons pu aborder ces questions dans un sondage Ipsos mené du 15 au 30 septembre 2021. 1765 parents solo y ont répondu, dont 1150 parents wallons et bruxellois.

Cette étude présente les résultats de cette enquête. Dans une première partie, nous dresserons le profil de nos répondant-e-s. Ensuite, nous présenterons les raisons de leur entrée en monoparentalité et les difficultés rencontrées à ce moment-là en matière de logement. Dans une troisième partie, nous aborderons le coût de leur logement actuel puis l'état de leur logement. Puis, nous nous intéresserons plus spécifiquement aux familles locataires. Nous aborderons les discriminations subies avant d'aborder les difficultés générales rencontrées par les parents et les solutions que ceux-ci préconisent. Quand l'information existe, l'étude est enrichie par d'autres analyses/chiffres sur les familles monoparentales et/ou le logement des Wallons et Bruxellois réalisés par d'autres acteurs institutionnels, des organismes de recherche, des associations...

---

<sup>1</sup> A. Hosdey-Radoux, 2019. « Les coupons séparation : un dispositif pour les parents qui se séparent ». Ligue des familles, 27 février 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.laligue.be/association/analyse/2019-03-06-analyse-separation-coupons> A. Hosdey-Radoux, 2019. « Quels soutiens offrir aux parents en cas de séparation ? ». Ligue des familles, 5 mars 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.laligue.be/association/analyse/2019-03-15-separation-articulations-possibles-avec-les-dispositifs-existants>

<sup>2</sup> L. Galer et D. Hachez, 2020. « Quand un décès survient dans la cellule familiale ». Ligue des familles, 1<sup>er</sup> novembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.laligue.be/association/etude/2020-11-11-etude-deces> Service études et action politique, 2021. « Renforcer le soutien psychologique aux familles endeuillées ». Ligue des familles, 29 octobre 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.laligue.be/association/analyse/2021-10-21-renforcer-le-soutien-psychologique-aux-familles-endeuillees>

<sup>3</sup> J. Sevrin, 2020. « Les familles confrontées à la détention ». Ligue des familles, 22 juin 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.laligue.be/association/etude/2020-06-20-les-familles-confrontees-a-la-detention>

<sup>4</sup> J. Sevrin, 2021. « Agir contre les créances alimentaires impayées ». Ligue des familles, 19 novembre 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.laligue.be/association/etude/agir-contre-les-creances-alimentaires-impayees>

## C. Méthodologie

Le questionnaire a été diffusé en ligne du 15 septembre au 30 septembre 2021 par les canaux d'Ipsos, du Gezinsbond, de la Ligue des familles et par des associations de défense du droit à l'habitat. L'enquête portait sur le logement des familles monoparentales belges. Au total, 1765 parents vivant seuls avec au moins un enfant de 0 à 25 ans<sup>5</sup> ont répondu pour l'ensemble du pays. Dans cette étude, nous nous concentrons sur les résultats en Wallonie et à Bruxelles, ce qui donne un échantillon total de 1150 répondant·e·s pour ces deux régions.

Ce sondage n'a pu avoir lieu que grâce au soutien financier d'Ikea. La Ligue des familles a toutefois élaboré le questionnaire puis a, en toute indépendance, rédigé le présent rapport, sans qu'Ikea n'intervienne ni dans le traitement des résultats, ni dans l'analyse des données, ni dans les propositions émises.

Cette enquête a été menée en ligne, ce qui crée un biais en excluant de facto les personnes analphabètes, souffrant de la fracture numérique... D'autre part, notre enquête souffre d'un biais d'autosélection puisque ce sont les individus qui choisissent eux-mêmes de répondre ou non à l'enquête. Nous passons donc à côté d'une série de personnes, avec des profils différents, qui auraient peut-être eu d'autres réponses à donner, mais qui n'étaient pas intéressées par le sujet ou manquaient de temps pour y répondre<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Sont pris en compte les enfants vivant au moins la moitié du temps chez ce parent, ou le week-end s'ils sont en kot

<sup>6</sup> D. Frippiat et N. Marquis, 2010. « Les enquêtes par Internet en sciences sociales : un état des lieux ». Population, 2010/2, vol. 65. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-population-2010-2-page-309.htm>

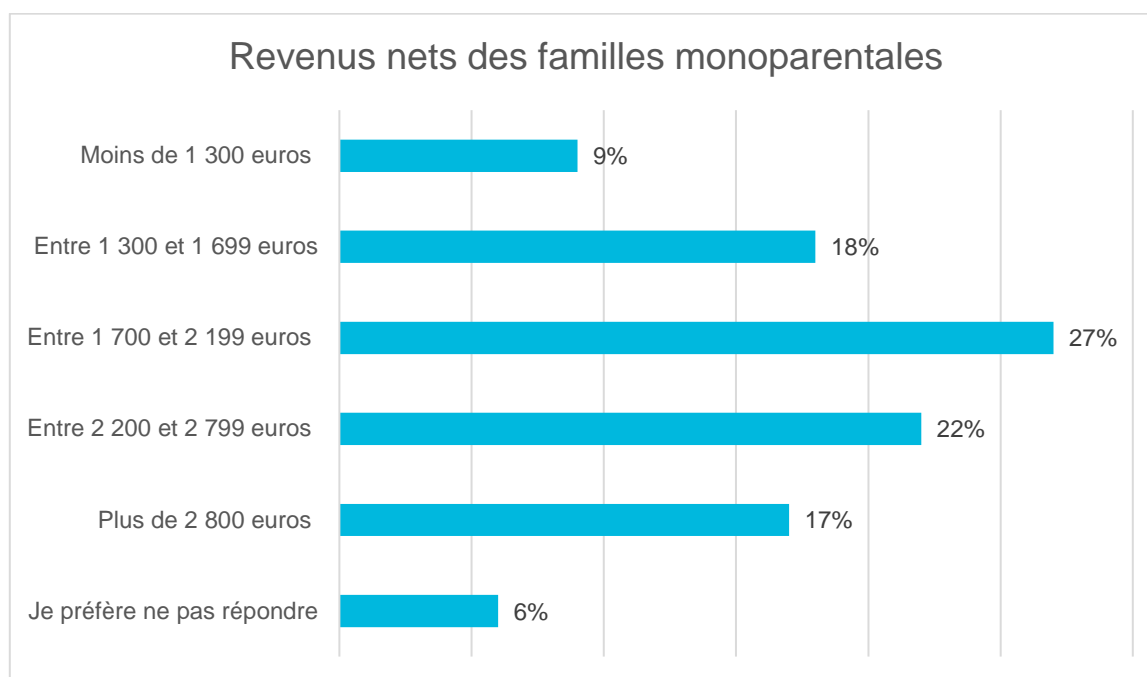
## D. Profil

Parmi les répondant-e-s, 82% sont des femmes contre 18% d'hommes. Cette proportion entre femmes et hommes est assez identique aux statistiques disponibles pour la Wallonie et Bruxelles. En 2020, 82% des familles monoparentales dans les deux régions avaient une femme à leur tête<sup>7</sup>. Il faut cependant préciser que ces statistiques sont basées sur l'inscription au Registre national des personnes physiques. Or l'enfant ne peut être domicilié que chez un seul de ses parents même en cas d'hébergement partagé.

La plupart des parents solo interrogés vivent avec 1 (45%) ou 2 enfants (30%). 25% sont des familles nombreuses de 3 enfants ou plus. La moyenne du nombre d'enfants par ménage est de 1,9. En ce qui concerne l'âge, 8% de ces enfants ont moins de 3 ans, 41% ont entre 3 et 11 ans, 30% entre 12 et 17 ans et 21% sont majeurs. 70% de nos répondant-e-s sont wallon-ne-s et 30% bruxellois-e-s.

Il est également intéressant de relever la part de parents en situation de handicap dans notre échantillon. Ainsi, 9% ont un handicap physique et 2% un handicap mental. Parmi les enfants, 4% sont dans une situation de handicap physique et 4% en situation de handicap mental.

### Plus d'un parent solo sur 4 a des revenus inférieurs à 1700 euros



9% des familles monoparentales de notre échantillon disposent d'un budget net de moins de 1300 euros par mois, 18% entre 1300 et 1 699 euros, 27% se situent entre 1700 et 2199 euros, 22% entre 2200 et 2799 et 17% ont plus de 2800 euros.

Afin d'aider à contextualiser ces informations, il est intéressant de noter qu'en 2019, le seuil de pauvreté pour une personne isolée était de 1284 euros et de 2696 euros pour un ménage composé de deux adultes et de

<sup>7</sup> Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse. "Tableau 1.4.3.2 Nombre de ménages privés par type et sexe: 2001-2020 (au 1er janvier)". Disponible à l'adresse: <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/le-travail-temps-partiel>

deux enfants de moins de 14 ans.<sup>8</sup> En 2012, ce seuil était de 1 605 euros pour les familles monoparentales avec deux enfants<sup>9</sup>. Au 1<sup>er</sup> septembre 2021, le montant du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) au taux isolé était de 1 024,49 euros et de 1 384,54 euros pour les personnes qui cohabitent avec charge de famille.<sup>10</sup>

En termes de genre, nous ne notons pas de différence chez les parents gagnant moins de 1700 euros. Par contre, les hommes sont 25% à gagner plus de 2800 euros contre 16% des femmes. Celles-ci sont plus nombreuses à avoir des revenus compris entre 1700 et 2199 euros (28% contre 21% des hommes). Cette dernière observation est partiellement cohérente avec des données disponibles pour l'ensemble de la population belge ; l'écart salarial entre les femmes et les hommes s'élève à 9,2% d'après un rapport de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Sans correction sur la durée du travail, ce pourcentage monte à 23,1%. Ce dernier chiffre prend davantage en compte l'effet du temps partiel des femmes<sup>11</sup>.

Pour l'ensemble de la population belge, les femmes sont plus exposées à la pauvreté et à la précarité que les hommes d'après plusieurs indicateurs : risque de pauvreté individuel, bénéficiaires du RIS et de la GRAPA, bénéficiaires de l'aide alimentaire, taux d'emploi...<sup>12</sup> Nous pensons donc que notre échantillon présente un biais en termes de revenus selon le genre du parent dans les catégories de revenus les plus faibles. À tout le moins, la proportion de femmes à la tête d'une famille monoparentale ayant des revenus inférieurs à 1 700 euros devrait être supérieure à celle des hommes.

Nous avons également interrogé les parents pour savoir s'ils recevaient une aide financière : 71% des répondant-e-s ne bénéficient d'aucune aide. Les parents qui en perçoivent une la reçoivent de proches (18%), d'un organisme public (7%) ou de la part de l'ex-conjoint-e hors contributions alimentaires (4%).

Un autre constat issu des instituts de statistiques, les familles monoparentales ont très souvent de faibles revenus comparés aux autres ménages. En 2019, en Wallonie, 39% des familles monoparentales avaient un revenu net équivalent inférieur au seuil de pauvreté et à Bruxelles, 33%<sup>13</sup>. Ajoutons que, en 2020, 18% des familles monoparentales wallonnes et 12% des familles bruxelloises vivaient en situation de privation matérielle sévère. La privation matérielle sévère concerne les ménages qui pour des raisons financières, ne peuvent pas se permettre quatre des neuf biens et services suivants : ne pas avoir d'arriéré de paiements, se chauffer correctement, avoir +/- 1100 euros d'épargne disponible, manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances, posséder une télévision, un lave-linge, une voiture, un téléphone<sup>14</sup>. Au regard de ces statistiques, on peut conclure que les familles de notre échantillon gagnant moins de 1300 euros sont sous-représentées.

## 1 parent solo sur 4 travaille à temps partiel

La très grande majorité de nos répondant-e-s travaillent : 75%. Les 25% restants soit sont aux études/en formation, au chômage, homme/femme au foyer, en incapacité de travail, en (pré)retraite... À titre de comparaison, en 2020, le taux d'emploi des 15-64 ans était de 59% pour les Wallons-ne-s et 57% pour les

---

<sup>8</sup> IWEPS, 2021. « Indicateurs statistiques. Taux de risque de pauvreté ». Disponible à l'adresse: <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete/>

<sup>9</sup> Nous n'avons malheureusement pas trouvé ce montant actualisé pour l'année 2019. Observatoire de la santé et du social, 2015. « Femmes, précarité et pauvreté en Région bruxelloise ». Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté.

Commission communautaire commune: Bruxelles. Disponible à l'adresse: [https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport\\_thematique\\_2014-part1\\_tma\\_prot.pdf](https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport_thematique_2014-part1_tma_prot.pdf)

<sup>10</sup> Service public fédéral de programmation intégration sociale. « Primabook. Montants RIS ». Disponible à l'adresse: <https://primabook.mi-is.be/fr/droit-lintegration-sociale/montants-ris>

<sup>11</sup> Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, 2021. « Rapport écart salarial 2021: l'écart salarial entre les femmes et les hommes se réduit lentement ». 8 mars 2021. Disponible à l'adresse: <https://emploi.belgique.be/fr/actualites/rapport-ecart-salarial-2021-lecart-salarial-entre-les-femmes-et-les-hommes-se-reduit>

<sup>12</sup> Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. « Fiche 21. Les femmes sont-elles plus exposées à la pauvreté et à la précarité que les hommes? ». Foire aux questions. Disponible à l'adresse: <https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2020/11/201109-Genre-et-pauvrete%20C3%A9-fiche-DEF-FR.pdf>

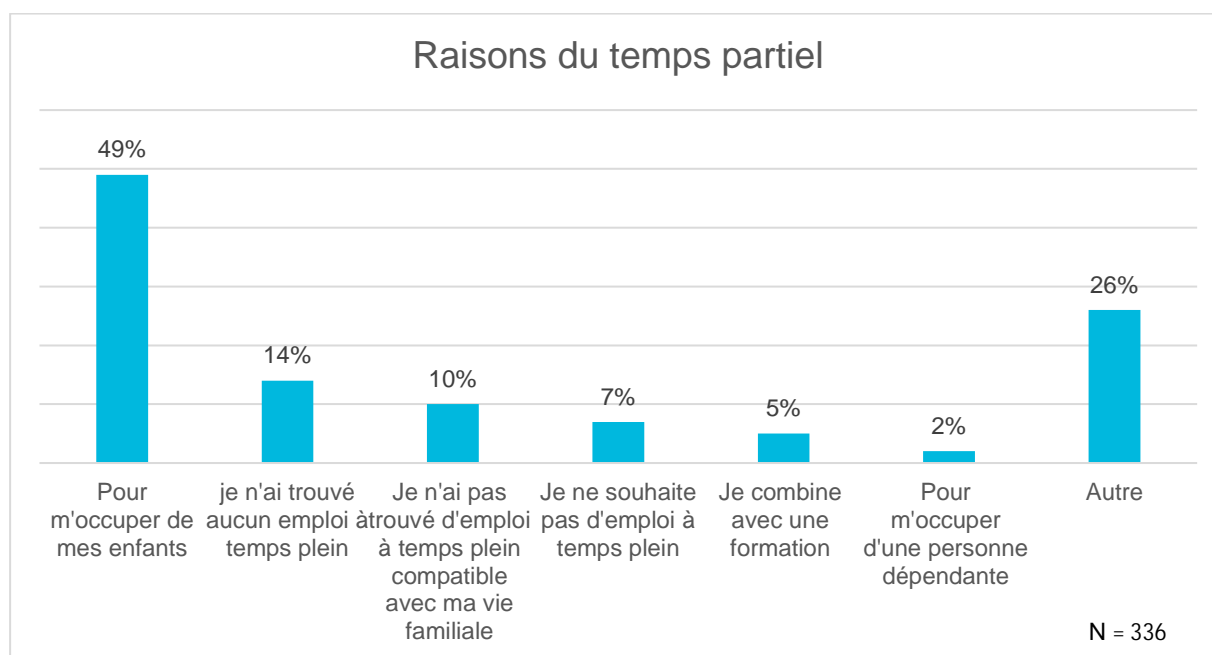
<sup>13</sup> IWEPS, 2021. « Les chiffres-clés de la Wallonie. Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage ». Fiche I014. Disponible à l'adresse: <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2021/10/CC2021-web-1.pdf>

<sup>14</sup> IWEPS, 2021. « Les chiffres-clés de la Wallonie. Privation matérielle sévère selon le type de ménage ». Fiche I015. Disponible à l'adresse: <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2021/10/CC2021-web-1.pdf>

Bruxellois-e-s<sup>15</sup>. Pour l'année 2012, dans une analyse de l'Institut du Développement Durable sur les familles monoparentales, le taux d'emploi des familles monoparentales était de 47% pour les bruxelloises et de 55% pour les wallonnes<sup>16</sup>. Ces chiffres nous permettent de constater que les familles de notre échantillon ont un taux d'emploi supérieur à la population belge et nettement supérieur aux statistiques disponibles sur les familles monoparentales, même si ces dernières sont anciennes.

La majorité des parents interrogés travaillent à temps plein (65%). À titre de comparaison, dans la population salariée totale, la part de temps plein est de 73%.<sup>17</sup> Parmi les répondant-e-s, 18% travaillent à 4/5 ou à 9/10 et 7% travaillent à mi-temps. Dans la population salariée totale, ces proportions sont respectivement de 13% et de 10%. Dans l'échantillon, seuls 2% des parents travaillent moins d'un mi-temps. Toujours dans l'étude de l'IDD, en 2012, 47% des familles monoparentales âgées de 18 à 64 ans exerçaient un temps partiel<sup>18</sup>. On remarque donc que si notre échantillon travaille plus à temps partiel que le reste de la population, néanmoins c'est dans une proportion inférieure aux chiffres sur le travail à temps partiel des familles monoparentales pour la Belgique.

Lorsqu'on les interroge sur les raisons qui expliquent ces 39% de temps partiel, la première raison invoquée est d'avoir à s'occuper de ses enfants (49%). Vient ensuite le fait de ne pas avoir trouvé d'emploi à temps plein (14%) et de ne pas avoir trouvé d'emploi à temps plein compatible avec la vie de famille (10%). Le temps partiel choisi représente seulement 7% des raisons. On constate que le temps partiel relève très peu d'un choix personnel, mais surtout de la nécessité de concilier vie professionnelle-vie familiale et de ne pas impacter négativement la vie des enfants.



Pour l'ensemble de la population belge, les raisons d'un temps partiel en 2020 étaient : la garde d'enfant ou de personnes dépendantes (24%), pour des motifs personnels ou familiaux (20%) et l'emploi souhaité n'était proposé qu'à temps partiel (17%)<sup>19</sup>.

<sup>15</sup> IWEPS, 2021. « Indicateurs statistiques. Taux d'emploi (BIT) ». 1 septembre 2021. Disponible à l'adresse :

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-bit/>

<sup>16</sup> Institut pour un Développement Durable, 2015. « Le point sur les familles monoparentales en Wallonie ». Brève de l'IDD, mars 2015. Disponible à l'adresse : <http://www.iddweb.eu/docs/Monoparentales.pdf>

<sup>17</sup> Statbel. « Le travail à temps partiel. Temps partiel parmi des salariés, selon le régime de temps partiel et le sexe (2017-2020) ». Disponible à l'adresse : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/le-travail-temps-partiel#figures>

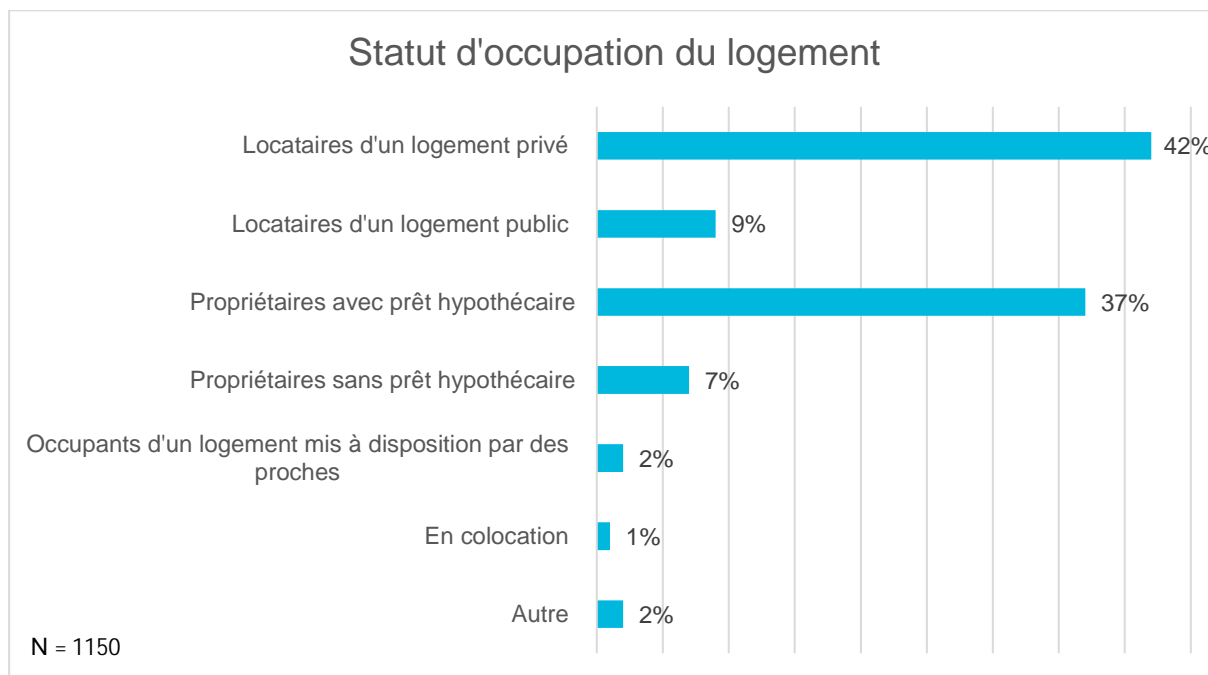
<sup>18</sup> Institut pour un Développement Durable, 2015. *Op. Cit.*

<sup>19</sup> Stabel, 2021. « Le travail à temps partiel. Un quart des salariés travaille à temps partiel ». 29 mars 2021. Disponible à l'adresse : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/le-travail-temps-partiel>



## Plus de la moitié des parents solo sont locataires

Si 95% des parents solo interrogés vivent seuls avec leurs enfants, 5% vivent en colocation. Il s'agit davantage d'hommes (9%) que de femmes (4%). La plupart habitent dans une maison (58%) ou dans un appartement (41%) ; seul 1% vit dans un studio où il n'y a pas de séparation entre la chambre et la pièce de vie. Tandis que 44% des répondant·e·s sont propriétaires de leur logement, la location est la situation la plus courante (53%).



Parmi notre échantillon, 42% louent un logement appartenant à un propriétaire privé, 9% un logement social, moyen ou modéré mis à disposition par une Société de logement de service public, par une Société Immobilière de Service Public (SISP) ou une Société de Logements de Service Public (SLSP) par un Fonds du logement, une commune, un CPAS ou une Agence Immobilière Sociale. 2% vivent dans le logement d'un proche gratuitement ou pour un prix réduit.

Parmi les propriétaires, 37% payent un prêt hypothécaire tandis que 7% en sont quittes ou n'en ont pas eu besoin. En termes de genre, les hommes de notre échantillon sont plus propriétaires (51%) que les femmes (43%). De plus, ils sont plus nombreux à être propriétaires sans prêt (14%) que les femmes (6%). Celles-ci sont plus locataires de logement privé (43% contre 37% des hommes), le pourcentage en logement public ou à finalité sociale étant le même pour chaque genre.

On constate également une différence d'occupation dans notre échantillon selon la Région, les répondant·e·s wallon·ne·s sont 48% à être propriétaires contre 34% des Bruxellois·e·s. Les Bruxellois·e·s sont 52% à être locataires d'un bien sur le marché privé contre 37% des Wallons·ne·s. Le pourcentage de locataires en logement public est quasi identique dans notre échantillon (9% pour les Wallons·ne·s et 8% pour les Bruxellois·e·s).

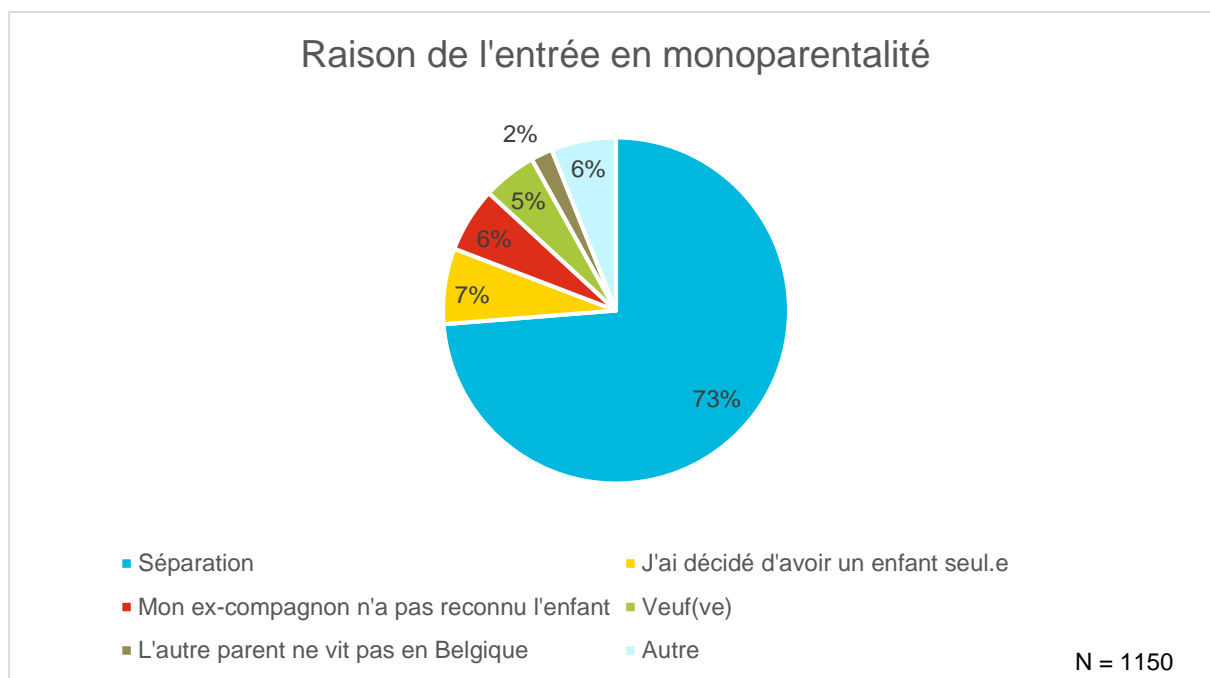
Comparé aux chiffres disponibles dans d'autres enquêtes pour l'ensemble des Wallons·ne·s et des Bruxellois·e·s, les premier·ère·s sont 67% à être propriétaires de leur logement, 22% sont locataires sur le marché privé, 7% sont locataires en logement public, 3% occupent un logement à un prix inférieur ou gratuit à celui du marché. À Bruxelles, 42% des Bruxellois·e·s sont propriétaires, 45% sont locataires d'un bien du marché privé, 9% sont locataires en logement public et 4% occupent un bien avec un loyer inférieur à celui du marché ou mis à disposition gratuitement<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> MN. Anfrie (coord.), M. Majcher, M. Kryvobokov, 2019. « Chiffres-clés du logement en Wallonie – Quatrième édition ». Centre d'Etudes en Habitat Durable de Wallonie, Rapport de recherche. Charleroi. Disponible à l'adresse: [https://www.cehd.be/media/1245/20191218\\_chiffrescles2019\\_vf.pdf](https://www.cehd.be/media/1245/20191218_chiffrescles2019_vf.pdf)

Dans notre échantillon, on retrouve une plus grande proportion de familles ayant un membre en situation de handicap dans les locataires de logement public : 23% contre 14% pour les autres familles. Ces familles sont également moins propriétaires avec prêt hypothécaire : 27% contre 39% des familles n'ayant aucune personne en situation de handicap dans le ménage.

## 7 parents sur 10 sont devenus monoparentaux après une séparation

Comment devient-on parent solo ? Pour une écrasante majorité (73%), c'est la séparation avec l'autre parent qui est la cause de cette situation. Pour le reste de l'échantillon, l'ex-compagnon n'a pas reconnu l'enfant (6%) ou vit à l'étranger (2%) et 5% sont veufs-ves.



Cette situation est très récente (moins d'un an) ou récente (entre 1 et 5 ans) pour respectivement 11% et 41% des parents. Pour 23% la situation date d'entre 6 et 10 ans tandis que 24% vivent seuls avec leurs enfants depuis plus de 10 ans.

## E. Le mode d'hébergement des enfants et les contributions alimentaires

### 6 parents sur 10 partagent l'hébergement d'au moins un enfant

Les résultats indiquent que 61% parents wallons et bruxellois séparés partagent la garde d'au moins un enfant avec leur ex-conjoint-e (71% des pères et 58% des mères). Par contre, 42% des mères ne partagent pas la garde avec l'autre parent, elles assument donc seules et à temps plein l'hébergement d'au moins un enfant. Les pères ne partageant pas la garde sont 29%.

### 4 parents sur 10 ne reçoivent pas ou pas régulièrement la contribution alimentaire

Dans 45% des familles interrogées, le paiement d'une contribution alimentaire par un parent à l'autre parent est prévu. Cette contribution sert à couvrir le coût de l'enfant lié à son entretien et son éducation et s'avère être un soutien financier fondamental pour les parents séparés, recomposés ou monoparentaux. Il s'agit d'un droit de l'enfant dont le montant est défini en fonction de la capacité contributive de chaque parent et de l'hébergement.

Quant à la fréquence de paiement, 62% des parents la reçoivent de manière régulière, 22% de manière irrégulière et 16% jamais ou presque jamais. Le non-paiement des contributions alimentaires aggrave le risque de pauvreté des bénéficiaires, en majorité des femmes (49% des mères et 26% des pères doivent recevoir une contribution alimentaire). Une contribution alimentaire est moins souvent prévue lorsque la garde des enfants est partagée entre les parents (64% contre 36%).

Ces chiffres sont similaires à ceux du dernier baromètre de la Ligue des familles en 2020 : 63 % des parents percevaient la contribution alimentaire de manière régulière, 22% de manière irrégulière et 15% jamais ou presque jamais<sup>21</sup>.

### Après la separation, la moitié des parents ont continué à vivre avec leur ex-conjoint-e

Au moment de la séparation, la moitié des répondant-e-s (50%) ont vécu plusieurs semaines avec leur ex-conjoint-e, le temps pour l'un-e deux de trouver un autre logement. Les 16-34 ans sont 64% à avoir quitté directement le logement, les autres 36% y sont restés plusieurs semaines. La moitié des 35 ans et plus sont restés dans l'ancien logement familial avant de trouver un autre logement. De manière surprenante, au plus les revenus des répondant-e-s augmentent, au plus il-elle-s sont resté-e-s dans l'ancien logement avec leur ex après la séparation.

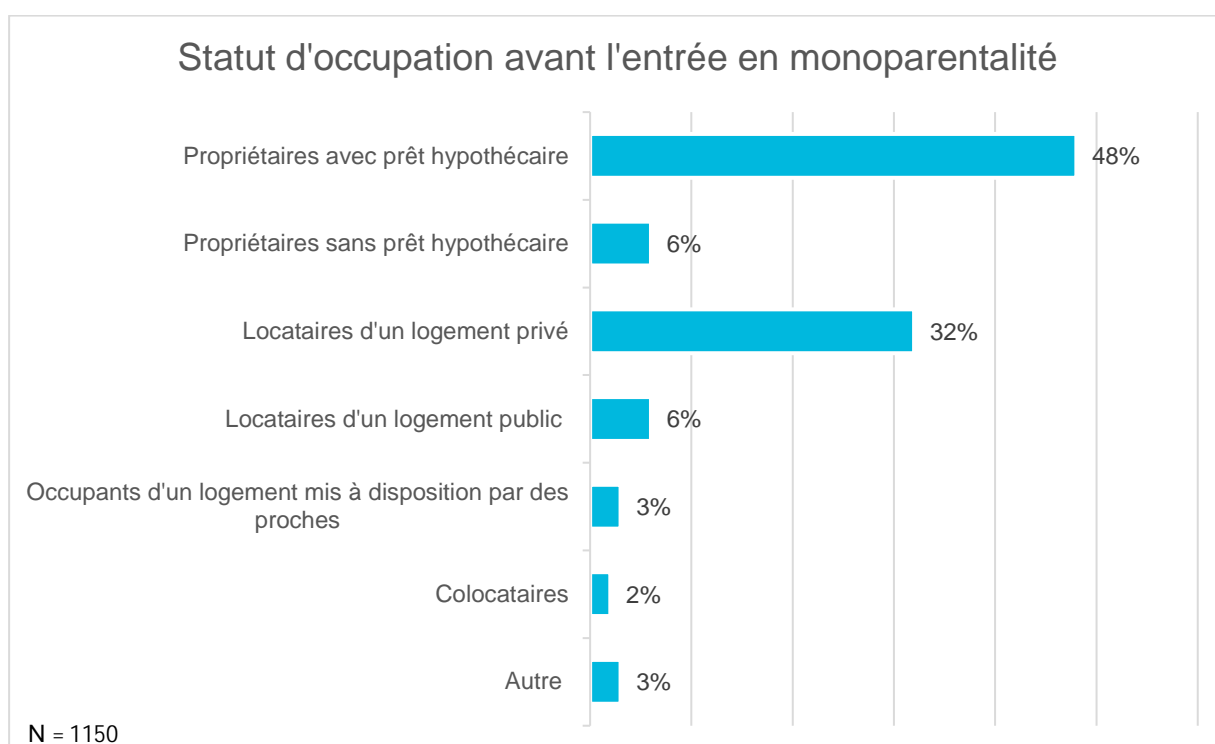
---

<sup>21</sup> Service études et action politique, 2020. « Le baromètre des parents 2020 ». Ligue des familles, 16 décembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.laligue.be/association/etude/2020-12-16-barometre-des-parents-2020>

## F. L'entrée en monoparentalité et logement

### Plus de la moitié des parents étaient propriétaires avant la séparation

Avant d'être parent seul avec un ou plusieurs enfants, plus de la moitié des parents étaient propriétaires avec ou sans un emprunt hypothécaire (48% avec un emprunt et 6% sans emprunt, soit 54% des répondant-e-s). 4 parents sur 10 étaient locataires d'un logement privé ou d'un logement social/modéré/moyen. 3% des parents occupaient un logement mis à disposition par des proches ou vivaient chez des proches.



Les réponses varient selon l'âge des parents. Les tranches 16-24 ans et 25-34 ans étaient davantage locataires que les tranches d'âge supérieures (50% et 58% d'entre eux). La tranche 16-24 ans est celle qui habitait le plus en colocation. Dans les tranches d'âge 35-44 ans et 45-54 ans, les parents étaient près de 6 sur 10 à être propriétaires de leur logement.

Des différences existent également entre les deux régions. Les parents wallons étaient 59% à être propriétaires de leur logement contre 43% à Bruxelles. Et inversement, les parents bruxellois sont plus souvent locataires (52%) que les parents wallons (34%).

### Près d'1 parent propriétaire sur 3 est devenu locataire

L'entrée en monoparentalité a eu des conséquences sur le statut d'occupation des parents. 30% des parents qui étaient propriétaires précédemment sont désormais locataires, 28 % dans le secteur privé et 2 % d'un logement public. 67% des parents propriétaires qui l'étaient avant la séparation le sont restés une fois séparés.

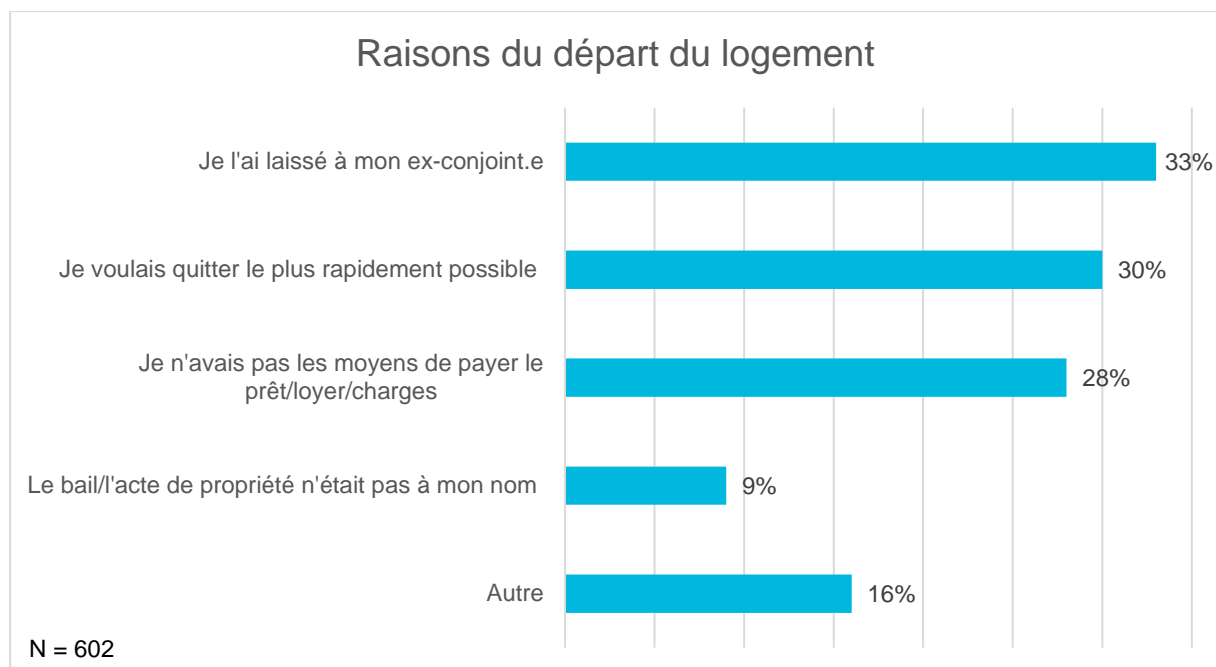
Les parents qui étaient locataires dans le secteur privé sont 81% à l'être actuellement et 9% des locataires qui occupaient avant un logement privé, occupent actuellement un logement public. 83% des locataires d'un logement public avant leur entrée en monoparentalité le sont toujours actuellement.

30% des parents qui étaient propriétaires d'un logement sans emprunt hypothécaire ne le sont plus pour leur logement actuel.

## 1 parent sur 2 change de logement la 1<sup>ère</sup> année suivant l'entrée en monoparentalité

Pour la moitié des parents (52%), l'entrée en monoparentalité entraîne un changement de logement dans l'année. 24% des pères ont d'abord changé de logement sans les enfants contre seulement 5% des mères. Les parents propriétaires sont moins nombreux à avoir changé de logement dans l'année (33%) que les parents locataires (67%).

Les raisons pour lesquelles ils ont quitté leur ancien logement sont multiples. Les parents pouvaient sélectionner plusieurs réponses. La réponse qui emporte le plus de résultats est le choix/l'obligation de laisser l'ancien logement familial à l'ex-conjoint-e (33% des parents). Ensuite, 30 % d'entre eux voulaient le quitter le plus rapidement possible. Certain-e-s n'avaient pas le choix pour des raisons financières : il-elle-s sont 28% à ne pas avoir eu les moyens de payer seuls-es le loyer, le prêt hypothécaire et/ou les charges de l'ancien logement.



Dans 9% des cas, le contrat de bail ou l'acte de propriété n'étaient pas à leur nom.

Ce sont surtout les pères qui ont laissé leur logement à leur ex-conjoint-e (41% contre 31% des mères). Par contre, les femmes sont plus nombreuses à déclarer l'avoir quitté, car elles n'avaient pas les moyens de le conserver : 31 contre 20%.

Dans l'année qui a suivi la séparation, certains parents ont dû trouver d'autres solutions moins « classiques » qu'un appartement ou une maison pour se loger (47%). La solution d'un hébergement chez des proches a été trouvée par 33% des parents. 5% ont trouvé une colocation et 4% ont logé dans un Airbnb ou une chambre d'hôtel. Un logement d'urgence ou de transit fourni par une commune ou un CPAS, un squat ou une occupation temporaire et un hébergement dans un centre d'accueil ont concerné respectivement 3% des parents. Enfin, 2% des parents ont été logés dans un logement fourni par une association, 2% dans une habitation mobile et 2% dans un véhicule/un hall d'entrée/un abri de fortune/en rue.

Si l'on additionne certains de ces pourcentages : 8% des parents ont eu recours à un logement temporaire fourni soit par un opérateur public soit par une association. Et 5% des parents qui ont changé de logement lors de l'entrée en monoparentalité ont vécu soit comme sans-abri soit dans un squat.

On remarque que le genre du parent influence la solution d'hébergement temporaire : les femmes ont plus recours aux proches (35%) que les hommes (25%). Les autres solutions proposées sont sélectionnées à la marge par les femmes (entre 1 et 3% pour chaque catégorie). Les hommes sont plus nombreux à avoir recours à la colocation (13%), à une chambre d'hôtel/un AirBnB (9%) ou encore un squat (9%).

Dans des études spécifiques sur le sans-abrisme ou les personnes en situation de mal-logement, on retrouve également des différences selon le genre. À Bruxelles<sup>22</sup>, on constate une plus grande proportion d'hommes (47%<sup>23</sup>) que de femmes (21%) lors du dénombrement en 2020<sup>24</sup>. Les hommes sont plus présents dans l'espace public et dans les logements d'urgence quand on retrouve plus de femmes dans les maisons d'accueil, les logements de transit, l'accueil de crise et les structures d'hébergement non agréées. Plusieurs explications sont avancées pour expliquer cette différence : les femmes ont plus recours au réseau informel (familles, ami-e-s), cherchent à se rendre invisibles dans l'espace public, ou sont plus rapidement et prioritairement dirigées vers des structures d'hébergement de long terme (notamment si elles ont des enfants). Par invisibilisation, les acteur-trice-s du secteur du sans-abrisme expliquent que ces femmes se cacheraient ou se masculinisaient pour se protéger, conscientes que la rue appartient aux hommes et des dangers accrus qu'elles y courent<sup>25</sup>. Ces stratégies se retrouvent et expliqueraient les différences de genre que nous avons pu constater dans notre propre enquête.

## 2 parents sur 10 ont mis plus de 6 mois pour trouver un nouveau logement

Nous avons demandé aux parents qui ont changé de logement la première année de l'entrée en monoparentalité combien de temps ils ont mis pour trouver un premier logement stable. 71 % des parents ont mis moins de 6 mois et parmi ceux-ci, 21 % moins d'un mois. Ils sont 12% à avoir mis entre 7 et 11 mois, 7 % entre 1 an et 2 ans et 5 % plus de deux ans. Et 2% d'entre eux n'ont pas réussi à trouver un logement stable.

Dans ce premier logement stable, 72% des parents étaient locataires ou sous-locataires d'un logement privé (59% des hommes contre 75% des femmes). 13% étaient propriétaires avec ou sans emprunt hypothécaire. Pour 4% d'entre eux, le premier logement stable était un bien mis à disposition par des proches (gratuitement ou à prix réduit) ou un bien partagé avec des proches. Dans ce premier logement stable, les femmes étaient 75% à être locataires contre 59% des hommes. Les hommes étaient plus propriétaires avec prêt ((13% contre 10% des femmes) ou sans prêt (7% contre 2% des femmes).

Les personnes en situation de handicap étaient moins nombreuses à être locataires dans le secteur privé puisqu'elles sont 55% contre 75 % des répondant.e.s sans handicap. Celles-ci sont plus fréquemment locataires d'un logement social/modéré/moyen (19% contre 5% des personnes valides). La tranche d'âge 16-24 bénéficie plus souvent de ce type de logement également (18% contre 6% des parents de plus de 35 ans).

Les parents qui sont aujourd'hui propriétaires avec ou sans emprunt sont 19% à être passé par la case locataire ou sous-locataire d'un logement dans le secteur privé comme premier logement stable. 76% des parents qui avaient comme premier logement stable un logement loué par un propriétaire privé sont restés dans le secteur de la location privée.

---

<sup>22</sup> Les derniers chiffres de recensement du nombre de sans-abri en Wallonie remontent à 2012.

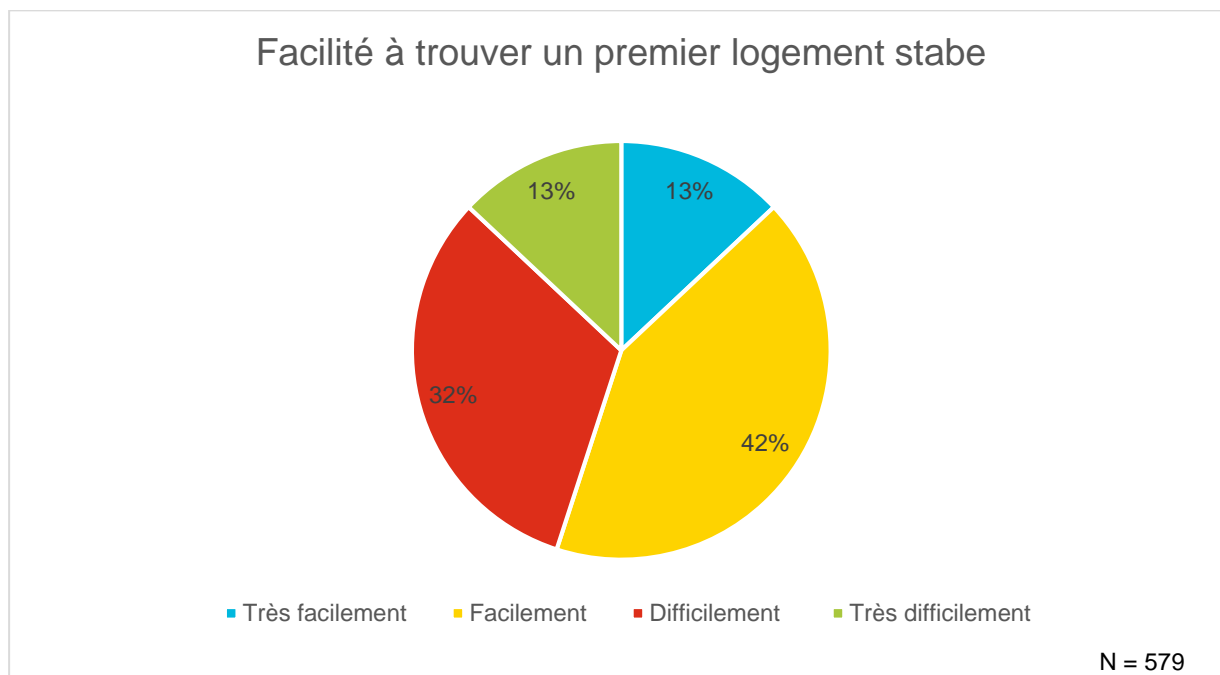
<sup>23</sup> Deux autres catégories sont comptabilisées pour arriver à un total de 100% : les mineurs (18%) et les personnes pour lesquelles l'âge ou le genre n'a pu être identifié (14%).

<sup>24</sup> Bruss'help, 2020. « Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale. Sixième édition ». 9 novembre 2020. Disponible à l'adresse : [http://www.bruss'help.org/images/Denombrement2020\\_vdef.pdf](http://www.bruss'help.org/images/Denombrement2020_vdef.pdf)

<sup>25</sup> Femmes Prévoyantes Socialistes, 2017. « Sans-abrisme au féminin : enjeux et réalités ». Analyse. Disponible à l'adresse : <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/12/Analyse2017-Sans-abrisme-feminin.pdf>

## Plus de 4 parents sur 10 ont rencontré des difficultés pour trouver un premier logement stable

La recherche de premier logement stable a été plutôt facile pour 42% et même très facile pour 13% d'entre eux. Par contre, 13% des parents ont très difficilement trouvé un logement stable et 32 % plutôt difficilement.



Les résultats montrent qu'au plus le nombre d'enfants augmente, et donc au plus le logement doit être grand, au plus les recherches ont été difficiles pour les familles monoparentales. Les parents qui ne sont pas actifs sur le marché du travail ont eu plus de difficultés à trouver un nouveau logement (58% contre 42% des parents actifs). Les familles monoparentales dont le budget mensuel est inférieur à 1700 euros ont trouvé plus difficilement un logement que les familles avec un budget supérieur à 1700 euros (en moyenne 40% contre 26%).

De manière générale, les locataires ont éprouvé plus de difficultés que les propriétaires. Les locataires de logement public sont 27% à avoir trouvé très difficilement un logement alors qu'il-elle-s ne sont que 8% chez les propriétaires et 14% chez les locataires du secteur privé. Cela s'explique probablement par les temps d'attente très longs pour avoir obtenu ce type de logement : à Bruxelles, ce temps est en moyenne de 11 ans et 6 mois (et plus long pour les grands logements)<sup>26</sup>. En Wallonie, le temps d'attente en 2017 était de 4 ans et demi<sup>27</sup>.

## Plus de la moitié des parents vivent toujours dans ce premier logement stable

À la question de savoir si les parents ont quitté ce premier logement stable trouvé après leur entrée en monoparentalité, 56% répondent toujours y habiter. Les résultats varient selon les régions, 52% des parents wallons sont restés dans ce premier logement contre 63% des parents bruxellois. Autre différence à relever, les locataires sont 60% et les propriétaires 46% à être restés dans ce même logement.

<sup>26</sup> PARLEMENT BRUXELLOIS, 2021. *Question écrite de Joëlle Maison à Nawal Ben Hamou, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale concernant les titres de priorité accordés aux candidats locataires inscrits sur les listes d'attente pour l'obtention d'un logement social*. 14 juin 2021. Consulté le 22 octobre 2021. Disponible à l'adresse : <http://www.parlement.brussels/weblex-quest-det/?moncode=152411&base=1&taal=fr>

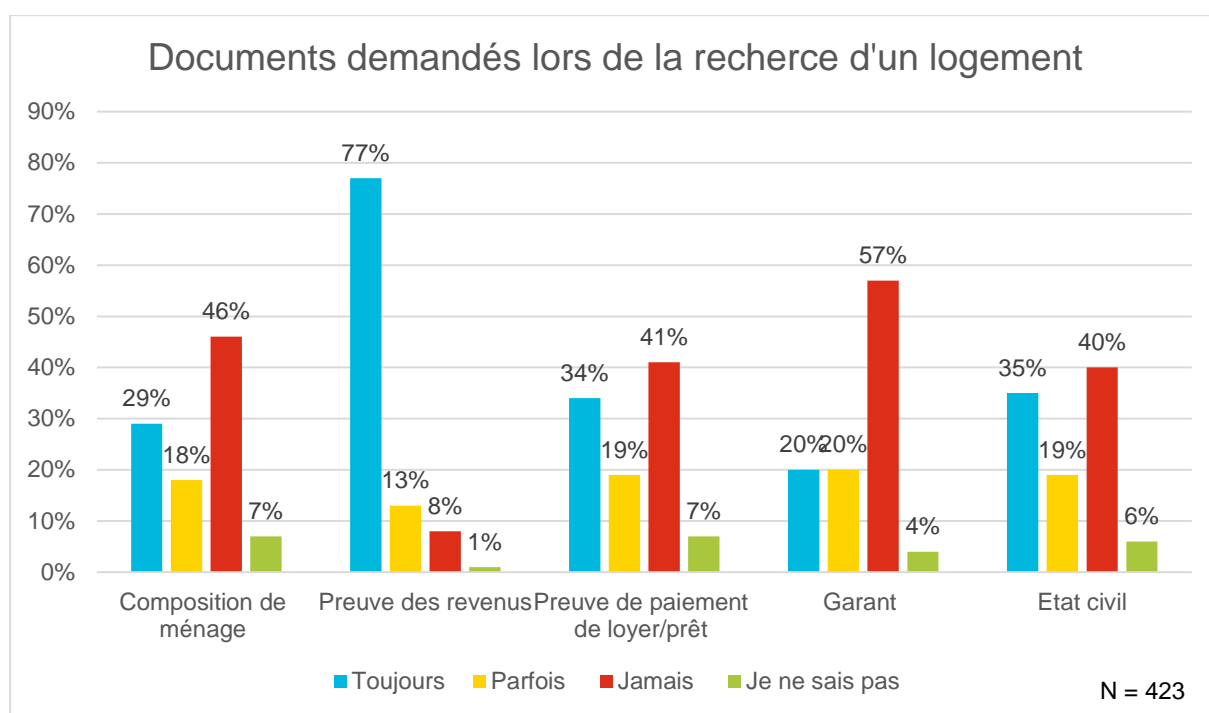
<sup>27</sup> RTL.be, 2017. « 126.000 personnes en attente d'un logement social : les chiffres incroyables de la situation en Wallonie et à Bruxelles. » 16 mai 2017. Disponible à l'adresse : <https://www.rtl.be/info/belgique/societe/126-000-personnes-en-attente-d-un-logement-social-les-chiffres-incroyables-de-la-situation-en-wallonie-et-a-bruxelles-918141.aspx>

## Les femmes, les personnes en situation de handicap et les familles précarisées doivent fournir plus de documents durant leur recherche d'un logement

Les parents locataires ou colocataires se sont vu poser la question suivante : « lors de la recherche d'un logement comme parent seul avec enfant(s), avez dû fournir »

- § Une composition de ménage,
- § La preuve de vos revenus,
- § La preuve du paiement de votre précédent loyer/prêt hypothécaire,
- § Le nom de vos proches se portant garant.e.s,
- § Votre état civil (marié.e, célibataire, divorcé.e, veuf.ve).

Les parents pouvaient sélectionner plusieurs réponses.



La preuve des revenus est très fréquemment demandée aux parents solo. Dans 90% des cas (77% « toujours » et 13% « parfois ») selon les résultats de notre sondage. Les femmes ont dû fournir leurs revenus un peu plus souvent que les hommes (79% « toujours » contre 68% des hommes).

Les parents solo sont 47% à avoir répondu qu'ils avaient déjà dû fournir une composition de ménage. Les parents en situation de handicap se sont vu plus souvent demander une composition de ménage (62%). Les revenus des parents ont une influence sur les autres documents à fournir, car 57% des familles avec un budget mensuel supérieur à 2200 euros par mois n'ont jamais dû donner de composition de ménage.

Les résultats pour la preuve de paiement des loyers précédents ou du prêt hypothécaire sont partagés : 34% ont toujours dû fournir cette preuve, 19% parfois et 41% jamais. À nouveau, une différence en fonction du genre des parents est notée. Les femmes sont 36% à avoir toujours dû fournir cette preuve contre 19% des hommes. Les chiffres augmentent pour les personnes en situation de handicap qui sont 70% à répondre « oui » (toujours ou parfois). Sans surprise, les familles avec un budget mensuel se situant au-dessus de 2200 euros par mois ont moins souvent dû apporter cette preuve.



Point inquiétant, le système de proche se portant garant-e est utilisé : 20% des parents ont toujours dû donner le nom de proches, 20% parfois et 57% jamais. L'âge du parent influence les résultats. Les plus de 55 ans sont 85% à ne jamais avoir dû donner le nom d'un proche, les 35-54 ans sont 58% et les 16-34 ans 29%. Le genre a également un effet sur les résultats : 71% des hommes contre 54% des femmes n'ont jamais dû avoir recours à un proche se portant garant-e. Pour la Ligue des familles, l'exigence de fournir un-e garant-e est inéquitable et défavorise les candidats locataires qui n'ont pas une famille ou des proches capables financièrement de se porter garant-e. Ce type de demande ne fait que renforcer les chances des locataires issus d'un environnement socio-économique favorable et reproduire les inégalités sociales.

Enfin, la preuve de l'état civil est toujours demandée à 35% des parents, jamais à 40% d'entre eux et parfois à 19%. Les résultats montrent qu'au plus les revenus augmentent, au moins la preuve de l'état civil est réclamée par le-a bailleur-eresse.

La preuve des revenus et l'état civil sont listés dans l'ordonnance et le décret bail habitation bruxellois et wallon comme des justificatifs que le-a bailleur-eresse peut demander en vue de choisir un-e candidat-e preneur-euse. La composition de ménage et la preuve de paiement des trois derniers mois de loyer ne se retrouvent pas dans l'ordonnance bruxelloise, mais bien dans le décret wallon.

Si les législateur-trice-s de chaque Région ont semblé limiter le nombre de documents exigibles par les propriétaires, plusieurs portes sont ouvertes pour y déroger. Le législateur wallon a ainsi prévu qu'« aucune autre donnée ne peut être exigée de la part du la bailleur à moins qu'elle poursuive une finalité légitime et que la demande soit justifiée par des motifs sérieux, proportionnés avec la finalité poursuivie »<sup>28</sup>. À Bruxelles, le-a législateur-trice a prévu que « Le Gouvernement peut arrêter un document standardisé reprenant les informations pouvant être requise par le bailleur (...) Le Gouvernement peut déterminer, après avis de la commission de la protection de la vie privée et du Centre interfédéral pour l'égalité des chances, d'autres informations pouvant être recueillies par le bailleur ainsi que leur contenu et leur forme »<sup>29</sup>.

## **Une aide financière manque à la moitié des parents solo dans leur recherche et plus souvent aux femmes**

La Ligue des familles s'est ensuite intéressée à ce qui a manqué aux parents lors de leur entrée en monoparentalité. Plusieurs réponses étaient possibles pour cette question.

Durant la recherche de nouveau logement familial, les parents sont 49% à estimer qu'une aide financière pour le déménagement, la garantie locative, le préavis ou l'achat de meubles leur a manqué. 55% des femmes partagent cet avis contre seulement 25% des hommes. La tranche d'âge 35-54 ans a choisi plus souvent cet élément que les plus jeunes et les plus âgés. Les locataires sont 56% à choisir cette réponse contre 37% des propriétaires.

Une aide financière pour payer le loyer, le prêt hypothécaire ou les charges a manqué à 39% des parents lors de leur entrée en monoparentalité. À nouveau, les femmes sont davantage que les hommes à avoir choisi cette réponse (43% contre 21%). Les parents bruxellois sont 45% à signaler ce manque d'aide financière, les Wallons 38%. Comme pour l'aide financière précédente (déménagement, etc.) la tranche d'âge 35-54 ans est plus représentée que les autres dans les résultats (42% contre 33% des plus jeunes et 25% des plus âgés).

48% des parents trouvent que les informations relatives aux logements accessibles pour les familles monoparentales leur ont manqué durant leur recherche. 54% des femmes sont de cet avis contre 27% des hommes. Ce manque d'informations est davantage signalé à Bruxelles (56% des répondant-e-s) qu'en Wallonie (44% des répondant-e-s).

36% des parents ont manqué de temps pour eux, 36% de temps pour tout organiser (déménagement, recherche d'un logement) et 34% de temps pour leur(s) enfant(s). Les femmes sont plus nombreuses à avoir manqué de

---

<sup>28</sup> Région wallonne. « Décret du 15 mars 2018 relatif au bail habitation ». Paru au Moniteur belge le 28 mars 2018. Disponible à l'adresse suivante : [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymce/apps/logement/views/documents/baux/reglementation\\_bail.pdf](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymce/apps/logement/views/documents/baux/reglementation_bail.pdf)

<sup>29</sup> Région de Bruxelles-Capitale. « Ordonnance du 27 juillet 2017 visant la régionalisation du bail habitation ». Paru au Moniteur belge le 30 octobre 2017. Disponible à l'adresse : [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2017072715&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2017072715&table_name=loi)

temps pour elle (38% contre 28%). Les parents actifs sur le marché du travail ont davantage manqué de temps dans ces trois catégories (39%, 37% et 37%) que les autres parents (25%, 30% et 26%), et particulièrement les parents travaillant à temps plein.

Les parents sont 29% à trouver qu'ils ont manqué de conseils juridiques durant leur changement de situation familiale. Les femmes sont 31% à avoir choisi cette réponse et les hommes 19%. Les familles avec un budget mensuel supérieur à 1700 euros sont plus nombreuses à choisir ce manque.

26% des parents auraient souhaité plus d'accompagnement de la part des services sociaux ou d'une administration. Enfin, 18% des répondant-e-s estiment qu'il-elle-s n'ont pas reçu assez d'aide de leurs proches.

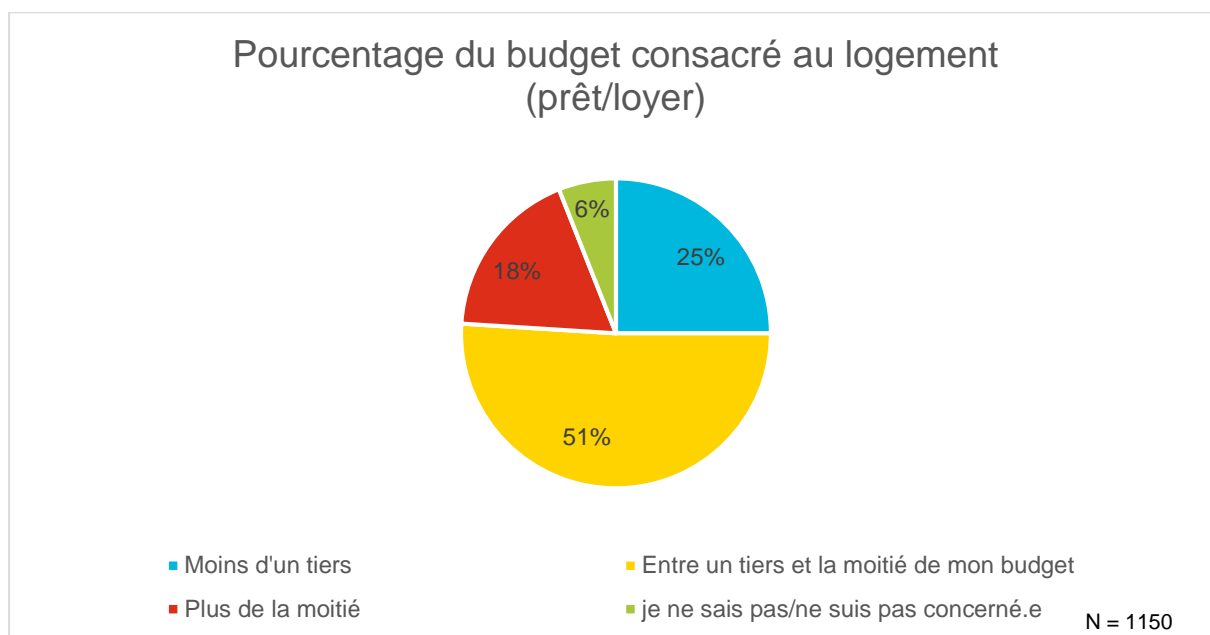
Seulement 10% des parents n'ont manqué de rien, 15% des hommes et 8% des femmes.

Il ressort de ces chiffres que ce sont surtout les femmes, les locataires et les Bruxellois-e-s qui ont manqué d'accompagnement et d'aides financières au moment de la séparation.

## G. Le coût du logement

### Plus d'1 parent bruxellois sur 4 consacré plus la moitié de son revenu à son logement

Un quart des familles monoparentales consacrent moins d'un tiers de leur revenu à leur habitation que ce soit pour le paiement d'un loyer ou d'un prêt. 51% des parents y consacrent entre un tiers et moins de la moitié de leur budget. Et 18% y consacrent plus de la moitié. Les 6 pour cent restants sont des parents qui déclarent ne pas être concernés ou ne pas savoir répondre.



On remarque que les hommes s'en sortent un peu mieux que les femmes puisqu'ils sont 34% à déclarer y consacrer moins d'un tiers de leur budget quand les femmes ne sont que 23% à déclarer de même. Le nombre d'enfants dans la famille influence également la part des revenus consacrés au logement. Les familles d'un enfant sont 17% à consacrer plus de la moitié de leur revenu à leur logement, les familles de deux enfants sont 19% et les familles nombreuses sont 21%.

Les parents wallons s'en sortent mieux puisqu'ils sont 28% à déclarer y consacrer moins d'un tiers de leurs revenus quand les Bruxellois-e-s ne sont que 18%. Les Bruxellois-e-s sont par contre 28% à déclarer consacrer plus de la moitié de leurs revenus à leur logement quand les Wallon-e-s sont moitié moins à faire pareil (14%). Cela peut s'expliquer par le fait qu'en moyenne les loyers sont moins élevés en Wallonie qu'à Bruxelles ainsi que les prix d'achat des maisons et des appartements<sup>30</sup>. En 2020, d'après le baromètre des notaires, le prix moyen d'une maison bruxelloise était de 499 488 euros et celui d'un appartement de 274 382 euros. En Wallonie, le prix moyen d'une maison était de 208 642 euros et celui d'un appartement de 187 953 euros<sup>31</sup>. Quant aux loyers

<sup>30</sup> En Wallonie, ces moyennes cachent de grandes disparités entre provinces et entre villes. Certaines ayant des prix plus proches de la Région bruxelloise que de la moyenne wallonne : on pense au Brabant wallon, à certaines communes namuroises ou luxembourgeoises...

<sup>31</sup> Notaires.be, 2020. « Baromètre des notaires 47. L'ensemble de l'année 2020 ». Disponible à l'adresse : <https://www.notaire.be/nouveautes/barometre-des-notaires>

sur le marché privé, le loyer moyen à Bruxelles en 2018 était de 739 euros<sup>32</sup> et celui en Wallonie était de 616,35 euros en 2020<sup>33</sup>.

Sans surprise, ce sont les locataires en logement privé qui sont les plus nombreux à consacrer plus de la moitié de leur budget à leur habitat (28%). Il-elle-s sont aussi les moins nombreuses à y consacrer moins d'un tiers de leurs revenus (12%). Le logement public joue en partie son rôle puisque c'est celui qui comprend le plus de parents qui consacrent moins d'un tiers de leurs revenus (40%). Cependant, on peut tout de même déplorer que 17% des parents en logement public y consacrent plus de la moitié de leurs revenus. L'explication est simple, tous les opérateurs de logements publics ne plafonnent pas les loyers au tiers des revenus de leurs locataires (logements communaux, CPAS, AIS, Fonds du logement) ce qui explique ces 17%. Sans surprise, les familles monoparentales qui consacrent le moins leurs revenus à leur logement sont les parents propriétaires sans prêt hypothécaire.

Part du budget	Locataires en logement privé	Locataires en logement public	Propriétaires sans prêt hypothécaire	Propriétaires avec prêt hypothécaire
<b>Moins d'un tiers</b>	12%	40%	31%	35%
<b>Entre un tiers et la moitié du budget</b>	59%	39%	15%	54%
<b>Plus de la moitié</b>	28%	17%	5%	11%
<b>Je ne sais pas/ je ne suis pas concerné</b>	1%	4%	49%	0%

N : 1095

Ce sont les parents avec les revenus mensuels les plus bas qui sont les plus nombreux à consacrer plus de la moitié de leurs revenus à leur logement. Cela concerne 33% des parents gagnant moins de 1700 euros, 21% des parents gagnant entre 1700 et 2199 euros, 8% des parents gagnant entre 2200 et 2800 euros et 5% des parents gagnant plus de 2 800 euros. Les parents ayant les plus hauts revenus sont ceux qui sont les plus nombreux à consacrer moins d'un tiers de leur budget à leur logement : 29% des parents gagnant entre 2200 et 2800 euros et 44% des parents gagnant plus de 2800 euros. Les parents n'exerçant pas une profession sont également nombreux à consacrer plus de la moitié de leurs revenus à leur logement (26% contre 16% des parents ayant une profession).

Le coût du logement par rapport aux revenus du parent est également plus élevé pour les parents qui ont changé de logement suite à leur entrée en monoparentalité. 22% d'entre eux y consacrent plus de la moitié de leur revenu (contre 14% des parents ayant gardé le même logement) et 54% y consacrent entre un tiers et la moitié de leur revenu (contre 47% des parents n'ayant pas déménagé).

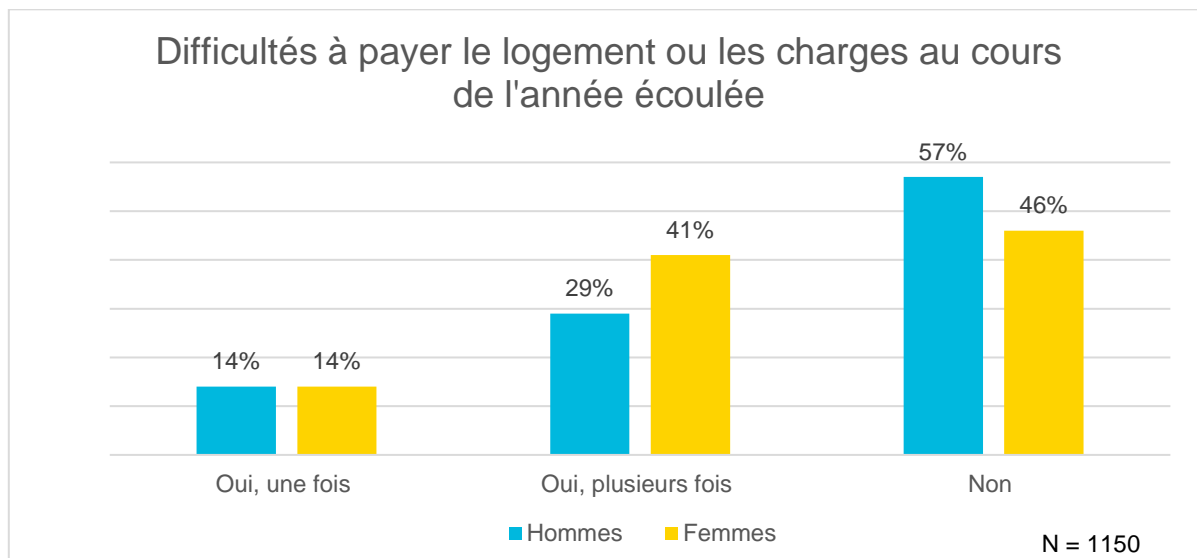
## Plus d'un parent sur deux a eu des difficultés à payer son logement durant l'année écoulée

À la question de savoir si nos répondant-e-s ont eu des difficultés durant l'année écoulée à payer leur loyer/leur prêt ou les charges de leur habitation, 47% ont répondu non. Parmi les 53% qui ont répondu oui, 14% ont rencontré cette difficulté une fois et, très alarmant, 39% ont rencontré des difficultés à honorer ces paiements à plusieurs reprises.

<sup>32</sup> Socialenergie. "Observatoire des Loyers - Enquête 2018". Disponible à l'adresse: <https://www.socialenergie.be/fr/observatoire-des-loyers-enquete-2018/>

<sup>33</sup> S. Pradella et M. Kryvobokov, 2020. « Observatoire des loyers – Édition 2020 (enquête 2019) ». Centre d'Etudes en Habitat Durable de Wallonie, Rapport. Charleroi. Disponible à l'adresse : [https://www.cehd.be/media/1272/rapport-2020\\_owl-2019\\_final\\_couverture.pdf](https://www.cehd.be/media/1272/rapport-2020_owl-2019_final_couverture.pdf)

Près de la moitié des femmes de notre échantillon (41%) a eu plusieurs fois des difficultés à payer ces postes contre 29% des hommes. Les hommes s'en sortent mieux puisqu'ils sont 57% à déclarer n'avoir eu aucun problème quand ce n'était le cas que de 46% des femmes. Les familles nombreuses sont 44% à déclarer à avoir eu à plusieurs reprises des difficultés à payer leur facture quand les familles de 1 et 2 enfants sont respectivement 37 et 36% à avoir vécu la même situation.



Ce sont les locataires qui ont rencontré le plus de difficultés à payer une ou plusieurs fois leurs factures: 58% des locataires en logement privé et 62% des locataires en logement public. Les propriétaires avec prêt hypothécaire sont 49% à avoir rencontré une ou plusieurs fois des difficultés. Les propriétaires sans prêt sont ceux-celles qui ont rencontré le moins de difficultés bien qu'il-elle-s soient tout de même 30% à avoir été dans la situation.

Quand on regarde selon les revenus des parents, ce sont les parents qui ont les revenus les plus bas qui ont eu le plus du mal à payer une ou plusieurs fois leur logement: 64% des parents gagnant moins de 1700 euros ont vécu cette situation. C'est également le cas 60% des parents gagnant entre 1700 et 2199 euros, de 44% des parents gagnant entre 2200 et 2800 euros et de 35% des parents gagnant plus de 2800 euros. On constate qu'une proportion non négligeable de parents ayant les revenus les plus élevés ont rencontré des difficultés à assurer les paiements du toit au-dessus de leur tête. Il faudrait pondérer cette information avec le nombre d'enfants dans le ménage, mais cette information n'en reste pas moins inquiétante.

Est-ce que la difficulté à payer son logement est toujours aussi criante pour les familles monoparentales ou est-ce que la crise Covid peut expliquer ces chiffres élevés? Nous l'avons vu précédemment, les familles monoparentales sont particulièrement à risque de pauvreté. Et le fait que notre échantillon, en comparaison des chiffres disponibles pour l'ensemble des familles monoparentales, s'en sort un peu mieux nous fait craindre le pire pour les familles monoparentales plus précaires si les familles de notre échantillon rencontrent déjà de telles difficultés.

La crise Covid a sûrement impacté négativement la situation financière de nombreuses familles monoparentales puisque de nombreuses personnes ont été mises au chômage économique, plusieurs secteurs ont été fermés et on a assisté à une augmentation des prix de certains biens de première nécessité. Le nombre de personnes faisant appel au RIS a augmenté entre août 2020 et février 2021 ainsi que la demande pour d'autres aides sociales et services sociaux : médiation de dettes, aide alimentaire et aide médicale non urgente<sup>34</sup>.

<sup>34</sup> Working Group Social Impact Corona Crisis, 2021. « Monitoring des conséquences du COVID-19 sur l'emploi et la protection sociale en Belgique ». Note analytique, 07 octobre 2021. Disponible à l'adresse : [https://socialesecurity.belgium.be/sites/default/files/content/docs/nl/sociaal-beleid-vorm-geven/monitoring\\_covid\\_20211007\\_fr.pdf](https://socialesecurity.belgium.be/sites/default/files/content/docs/nl/sociaal-beleid-vorm-geven/monitoring_covid_20211007_fr.pdf)

Des mesures de soutien ont été mises en place pour soutenir les familles (chômage temporaire, droit passerelle...) et notamment des mesures pour le logement : suspension du paiement total ou partiel du prêt hypothécaire<sup>35</sup>, prime au loyer pour les locataires bruxellois-e-s<sup>36</sup>, recalcul du loyer pour les locataires de logement public ayant perdu des revenus<sup>37</sup>, prêt à taux zéro pour les locataires wallon-ne-s<sup>38</sup>, aides pour payer les charges énergétiques (élargissement du statut de client protégé, suspension des compteurs à budget)<sup>39</sup>... À la lecture de ces chiffres, on peut s'interroger sur l'efficacité de ces mesures pour les familles monoparentales.

## 4 parents solo sur 10 trouvent leur logement inabordable financièrement

Quand on demande aux parents solo s'ils estiment que leur logement est financièrement abordable, 52% des parents répondent que oui et 39% non. Les 9% restants ne savent pas. Parmi ces parents, les femmes sont plus nombreuses à répondre non (40%) que les hommes (32%), de même que les Bruxellois-e-s (47%) par rapport aux Wallon-ne-s (36%) ainsi que les parents à la tête de familles nombreuses (44%) contre 36% des familles d'un enfant et 40% des familles de deux enfants.

Ce sont surtout les locataires en logement privé qui trouvent que leur logement n'est pas abordable : 55% disent qu'il ne l'est pas. Il-elle-s sont suivi-e-s par les propriétaires avec un prêt hypothécaire (31%), puis par les locataires d'un logement public (23%) et enfin par les propriétaires sans crédit hypothécaire (16%). Les occupant-e-s d'un appartement sont aussi plus nombreu-x-euses à trouver leur logement inabordable (48%) contre 33% des occupant-e-s d'une maison.

Les parents qui ont changé de logement suite à l'entrée en monoparentalité sont également plus nombreux à déclarer leur logement financièrement inabordable : 44% contre 33% des parents qui n'ont pas déménagé.

## Plus d'1 parent sur 4 a renoncé à une remise en couple pour ne pas perdre de revenus

28% des parents ont déclaré avoir déjà dû renoncer à une remise en couple, un projet de colocation, d'habitat groupé, à l'accueil d'un proche parce qu'ils risquaient de perdre des revenus.

Près de la moitié des locataires en logement public (49%) ont renoncé à une remise en couple et/ou à l'accueil d'un proche par peur de perdre des revenus. C'est aussi le cas de 30% des locataires d'un logement privé. Les propriétaires sont un peu moins concernés : 22% et 20% pour ceux-elles respectivement n'ayant aucun crédit et ceux-elles ayant un crédit hypothécaire. 35%, c'est aussi le pourcentage de familles nombreuses qui y ont renoncé. Celui-ci est plus élevé que pour les familles d'un enfant (29%) et de deux (19%).

45% des parents ayant les revenus les plus bas (moins de 1700 euros) déclarent également avoir dû renoncer à une remise en ménage, une colocation, un habitat groupé ou à l'accueil d'un proche. Ce pourcentage est moindre dans les catégories de revenus supérieurs : 28% des parents gagnant entre 1700 et 2199 euros, 16% des parents gagnant entre 2200 et 2800 euros et 17% des parents gagnant plus de 2800 euros sont concernés.

Si 23% des familles sans membre du ménage en situation de handicap ont dû renoncer à une remise en ménage, c'est le cas de 60% des parents en situation de handicap et de 45% des parents ayant un enfant en situation de handicap. Le taux de non-remise en ménage est également impressionnant chez les familles monoparentales

---

<sup>35</sup> L'Echo. « Coronavirus : demandez le report de votre crédit hypothécaire ». 5 juin 2020. Disponible à l'adresse :

<https://www.lecho.be/monargent/cr%C3%A9dit/coronavirus-demandez-le-report-de-votre-credit-hypothecaire/10216196.html>

<sup>36</sup> Le Soir. « Bruxelles : une prime de 215 euros aux locataires sous certaines conditions ». 24 avril 2020. Disponible à l'adresse :

<https://www.lesoir.be/296775/article/2020-04-24/bruxelles-une-prime-de-215-euros-aux-locataires-sous-certaines-conditions>

<sup>37</sup> Portail Wallonie.be. « (COVID-19) Locataires d'un logement public auprès d'une Société de Logement de Service public (SLSP). Disponible à l'adresse :

<http://luttepauvrete.wallonie.be/actualites/covid-19-locataires-d%E2%80%99un-logement-public-aupr%C3%A8s-d%E2%80%99une-soci%C3%A9t%C3%A9-de-logement-de-service>

<sup>38</sup> Portail Wallonie.be. « Mesures relatives au logement. (COVID-19) Conséquences et mesures relatives au logement ». Dernière mise à jour : 26 février 2021. Disponible à l'adresse. <https://www.wallonie.be/fr/covid19/mesures-relatives-au-logement>

<sup>39</sup> Portail Wallonie.be. « Gaz, électricité et eau. (COVID-19) Mesures de soutien relatives aux factures de gaz, d'électricité et d'eau ». Dernière mise à jour : 1 avril 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.wallonie.be/fr/covid19/gaz-electricite-et-eau>

sans emploi qui sont 44% à y avoir renoncé, quand les familles exerçant actuellement un emploi ne sont que 22% dans ce cas.

Pourquoi un tel renoncement à l'accueil de quelqu'un sous son toit ? Parce qu'en Belgique, la plupart des allocations et aides sociales sont conditionnées à la situation familiale (RIS, allocations chômage, indemnités en cas de maladie...). Dans ces systèmes, les personnes cohabitantes sont défavorisées financièrement par rapport aux isolé.e.s ou aux chef.fe.s de ménage. L'accueil d'un nouveau membre dans la famille est synonyme de perte de revenus pour les parents à la tête de familles monoparentales. Ce système laisse les familles dans un choix impossible : renoncer à un projet de vie ou renoncer à des revenus, ce qui pourrait encore plus les précariser. La Ligue des familles réclame depuis plusieurs années la suppression de ce statut qui pérennise un modèle de société injuste à l'égard des familles les plus précaires<sup>40</sup>.

---

<sup>40</sup> Service études et action politique, 2018. « Ensemble sous le même toit : le coût de la solidarité des familles ». Ligue des familles, 19 novembre 2018. Disponible à l'adresse : <https://www.laligue.be/association/analyse/2018-11-22-ensemble-sous-le-meme-toit>

## H. Le logement occupé

### Un quart des parents ont renoncé à une ou plusieurs chambres

Nous avons interrogé les parents pour savoir s'ils avaient dû renoncer à certains éléments ou à la proximité de services/lieu de travail/proximité de proches lors de leur choix de logement actuel. Les parents pouvaient sélectionner plusieurs propositions.

Si 25% des parents ont sélectionné qu'il ne leur manquait aucun des éléments proposés et 13% n'étaient pas concernés, parmi les choses auxquelles les autres ont renoncé, on retrouve en premier le renoncement à un ou plusieurs chambres pour un quart des parents (25%). En deuxième lieu, 22% des parents ont renoncé à une cour, un jardin, un balcon. En troisième et quatrième place, avec le même pourcentage, 13% des parents ont dû renoncer à habiter près de leur lieu de travail/de formation ou d'études et 13% ont renoncé à habiter à proximité de leur famille et/ou d'amis.

Parmi les autres propositions d'éléments auxquels les parents solo ont dû renoncer :

- § 11% à habiter près de la crèche ou de l'école de leurs enfants,
- § 8% à habiter près des activités extrascolaires de leurs enfants,
- § 8% à habiter près de commerces et de services publics,
- § 7% à un ascenseur,
- § 7% au chauffage central,
- § 7% à habiter près des transports en commun,
- § 5% à une pièce à vivre (salon),
- § 7% à un autre élément.

On retrouve à nouveau une distinction selon le genre des parents, les femmes sont plus nombreuses à déclarer avoir renoncé à une ou plusieurs chambres (27% contre 19% des hommes) et à une cour, un balcon ou un jardin (24% contre 14% des hommes).

La différence entre les Wallon-ne-s et les Bruxellois-e-s pour ces deux mêmes éléments est également marquée : 36% des Bruxellois-e-s ont renoncé à une ou plusieurs chambres (20% des Wallon-ne-s) et 30% des Bruxellois-e-s ont renoncé à un balcon, une cour, un jardin (contre 18% des Wallon-ne-s).

Le statut d'occupation est aussi lié au renoncement à certains éléments. Les propriétaires sans prêt ou avec prêt hypothécaire sont les plus nombreux-euses à déclarer ne pas être concerné-e-s (22% et 17%) ainsi que n'avoir dû renoncer à aucun des éléments cités (36 et 33%). À l'inverse, les locataires en logement privé sont plus nombreux-euses que les autres parents solo (36% contre 15% des propriétaires) à déclarer avoir dû renoncer à une ou plusieurs chambres et à un balcon, une terrasse, une cour (32% contre 11% des propriétaires). Les locataires de logement public sont 21% à avoir dû renoncer à habiter près de leurs proches contre 13% des autres parents solo.

Les parents n'ayant aucun membre de la famille en situation de handicap sont plus nombreux à déclarer n'avoir dû renoncer à rien : 27% alors que les parents avec un membre de la famille en situation de handicap ne sont que 16% à dire de même.



## Près d'un tiers des parents déclarent avoir un logement mal isolé

Si 45% des parents ont déclaré n'avoir aucun problème de salubrité, les 55% parents restants pouvaient sélectionner plusieurs propositions touchant à plusieurs aspects du logement : présence d'humidité, isolation, état général, chauffage, électricité et gaz, stabilité et à l'équipement : toilette, baignoire, douche, cuisine...

Nous retrouvons parmi les trois problèmes les plus sélectionnés par les parents : une mauvaise isolation (32%), de l'humidité (24%) et des infiltrations ou fuites d'eau (15%). Suivis ensuite par des problèmes de chauffages (12%) et un mauvais état général (9%). 8% déclarent avoir des problèmes d'électricité ou de gaz et 3% des fissures/risque d'effondrement. Parmi les équipements absents : 2% des parents n'ont pas de cuisine, 1% pas de douche ou baignoire et 1% de toilette. 10% des parents ont également déclaré rencontrer d'autres problèmes non cités.

Les hommes sont plus nombreux à ne rencontrer aucun problème de salubrité (52%) que les femmes (43%). De même que les parents qui pratiquent la garde alternée (52%) par rapport aux parents qui ont la garde exclusive de leurs enfants (39%).

En ce qui concerne le statut d'occupation, ce sont les propriétaires sans crédit hypothécaire qui disent le plus (60%) ne pas souffrir des problèmes de salubrité évoqués. Il-elle-s sont suivis par les locataires en logement privé (47%), puis par les propriétaires avec crédit hypothécaire (45%) et enfin par les locataires en logement public (29%). Parmi les propriétaires (avec ou sans crédit) et les locataires en logements privés, on retrouve les 4 mêmes problèmes cités malgré une légère variation dans le classement : une mauvaise isolation, de l'humidité, des infiltrations ou fuites d'eau, et des problèmes de chauffage. Pour les locataires d'un logement public, le quatrième problème le plus rencontré est un mauvais état général du logement à la place d'infiltrations ou de fuites d'eau.

	Locataires d'un logement privé	Locataires d'un logement public	Propriétaires sans crédit hypothécaire	Propriétaires avec crédit hypothécaire
<b>Mauvaise isolation</b>	34%	34%	16%	32%
<b>Humidité</b>	24%	36%	15%	23%
<b>Infiltrations ou fuites d'eau</b>	13%	15%	12%	17%
<b>Problème de chauffage</b>	10%	21%	9%	12%
<b>Mauvais état général</b>	9%	20%	6%	7%

N : 1 095

Il ressort de ces chiffres que l'état des logements publics est sensiblement mauvais. L'état de ce parc varie selon les opérateurs. D'après la RTBF, une famille sur trois occupant un logement d'une Société Immobilière de Service Public ou d'une Société de Logement de Service Public vivrait dans un logement ayant des problèmes de salubrité et/ou de sécurité<sup>41</sup>. D'après une étude de la Fondation Roi Baudouin sur les logements à finalité sociale (SLSP, SISP et AIS), 63% du patrimoine wallon et 44% du patrimoine bruxellois seraient inefficaces sur le plan énergétique<sup>42</sup>.

Encore une fois, ce sont les parents les plus précaires qui sont le plus confrontés à des problèmes d'insalubrité et d'équipement. Seuls 35% des parents ayant des revenus inférieurs à 1700 euros se disent non concernés par les problèmes énoncés quand plus de la moitié des parents ayant des revenus de 2200 euros ou plus disent ne pas rencontrer ce type de problèmes (52%).

<sup>41</sup> RTBF. « Habitations vétustes, insalubres... Questions à la Une enquête sur les logements sociaux ». 4 septembre 2019. Disponible à l'adresse : [https://www.rtbef.be/info/article/detail\\_habitations-vetustes-insalubres-questions-a-la-une-enquete-sur-les-logements-sociaux?id=10306967](https://www.rtbef.be/info/article/detail_habitations-vetustes-insalubres-questions-a-la-une-enquete-sur-les-logements-sociaux?id=10306967)

<sup>42</sup> Plateforme de lutte contre la précarité énergétique, 2018. « Améliorer la performance énergétique des logements à finalités sociale en Belgique : analyse coûts-bénéfices et recommandations ». Fondation Roi Baudouin, février 2018. Disponible à l'adresse : <https://en.calameo.com/read/001774295b5423a5d12d2?authid=eCgt5qpK2Oo5>

Les familles avec un membre en situation de handicap sont également plus concernées par des problèmes d'insalubrité et d'équipement : elles ne sont que 26% à déclarer n'avoir aucun des défauts cités contre 48% des personnes n'ayant aucun membre de la famille en situation de handicap. Particulièrement interpellant, 41% des familles avec un membre handicapé déclarent avoir une mauvaise isolation, 30% de l'humidité, 20% des infiltrations d'eau, 22% des problèmes de chauffage et 19% que leur logement est en mauvais état.

Le logement des familles monoparentales sans emploi est également en plus mauvais état que celui des familles monoparentales qui exercent un emploi. Si ces dernières sont 48% à ne pas être concernées par des problèmes d'insalubrité et d'équipement, ce n'est le cas que de 34% des premières. 41% des familles sans emploi déclarent avoir des problèmes d'isolation, 33% des problèmes d'humidité, 20% des problèmes d'infiltrations et 17% de chauffage.

## **Près d'1 Bruxellois sur 5 estime que son logement n'est pas pratique au quotidien**

Nous avons interrogé les parents pour savoir s'ils estimaient que leur logement leur permettait de pratiquer facilement leurs activités quotidiennes (se laver, s'habiller, manger, circuler entre les pièces...). C'est le cas pour 84% des parents, 14% ont répondu non et 2% ne savaient pas. Les parents wallons sont un peu plus nombreux à déclarer pouvoir faire tout facilement (86%) que les parents bruxellois (81%). Cela signifie que 19% des parents solo bruxellois trouvent que leur logement n'est pas pratique au quotidien. Les parents qui partagent la garde de leurs enfants (88%) sont également plus nombreux à déclarer pouvoir faire tout facilement par rapport à ceux qui ont la garde exclusive (81%).

Les parents locataires sont plus nombreux à trouver que leur logement n'est pas pratique : 19% des locataires en logement privé et 21% des locataires en logement public contre 7% des propriétaires. Les occupants d'un appartement (20%) sont également plus nombreux à déclarer que leur logement ne leur permet pas de pratiquer les activités essentielles de la vie quotidienne que les parents occupants d'une maison (9%). Et plus les revenus des parents sont élevés, moins les parents ont de problèmes : 20% des parents gagnant moins de 1700 euros estiment leur logement impraticable contre 15% des parents gagnant entre 1700 et 2199 euros, 12% des parents gagnant entre 2200 et 2800 euros et 8% des parents gagnant plus de 2800 euros. Les parents inactifs sont plus nombreux que ceux ayant une profession à trouver leur logement impraticable : 19% contre 12%.

## **Dans 16% des familles, les enfants font leurs devoirs dans une pièce commune faute de place dans leur chambre**

Parmi les parents dont les enfants ont des devoirs à effectuer, 39% déclarent que leurs enfants font leurs devoirs, par choix, dans la salle à manger ou la cuisine. 32% des parents nous disent que leurs enfants les font chacun dans leur chambre. 16% les font dans la salle à manger ou la cuisine faute de place dans les chambres, 7% dans la même chambre parce qu'ils partagent la chambre, 2% par choix dans la même chambre et 4% dans un autre endroit.

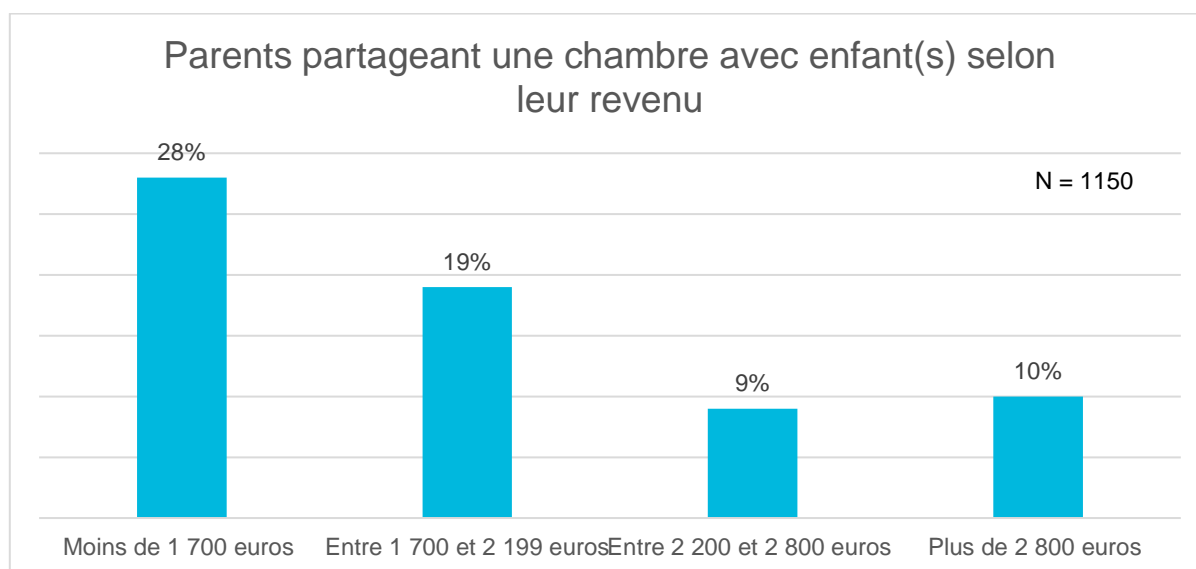
Ce sont surtout les enfants de parents locataires qui font leurs devoirs dans un espace commun faute de place : 24% des parents locataires en logements privés et 16% des locataires de logements publics contre 9% des propriétaires. Et 9% et 13% des parents locataires en logement privé et public ont leurs enfants qui font leurs devoirs dans la même chambre faute de chambre individuelle contre 3% des parents propriétaires. Les parents qui ont changé de logement au moment de leur entrée en monoparentalité déclarent également que leurs enfants font plus leurs devoirs dans une pièce commune faute d'espace dans les chambres ou dans la même chambre : 18 et 9% contre 13 et 4% des parents qui n'ont pas changé de logement.

## Plus d'1 parent bruxellois sur 4 dort dans la même pièce qu'un de ses enfants

Parmi nos répondant·e·s, 17% dorment dans la même pièce qu'un ou plusieurs de leurs enfants. Il est important de préciser que cela ne concerne que ceux·celles qui le font par manque de place, et pas par choix<sup>43</sup>. Cela touche plus les parents bruxellois (22%) que les parents wallons (15%) ainsi que les parents qui ont la garde exclusive de leurs enfants (19%) par rapport aux parents en garde alternée (14%). Les familles nombreuses sont également plus concernées 23% que celles d'un (17%) et deux enfants (12%).

32% des parents locataires d'un logement public dorment avec un ou plusieurs enfants et 20% des locataires d'un logement privé. Les propriétaires ne sont que 9% dans ce cas. Le pourcentage de parents locataires d'un logement public partageant une chambre avec un ou plusieurs enfants est assez interpellant, car lors de l'octroi d'un logement public, les opérateurs doivent respecter des normes de peuplement strictes. Est-ce que des dérogations pour permettre à ces familles de se loger rapidement ont été accordées ou est-ce que ces familles se sont agrandies et sont en attente d'un logement adapté à leur nouvelle taille ?

Encore une fois, les parents les plus précaires sont les plus concernés : 28% des parents gagnant moins de 1700 euros sont concernés contre 10% des parents gagnant plus de 2 800 euros.



Les parents dont un membre du ménage est en situation de handicap sont 24% à déclarer dormir avec un ou plusieurs de leurs enfants (contre 16% des autres parents). Les parents sans emploi sont également plus nombreux à dormir avec un ou plusieurs de leurs enfants : 22% contre 15% des parents exerçant une profession. Cette situation est également plus vécue par les parents qui ont changé de logement suite à leur entrée en monoparentalité (20%) que ceux qui n'ont pas changé de logement (14%).

## Mobilité et sécurité aux abords du logement

80% des parents ont répondu que leur logement est facilement accessible en transports en commun ou en transports privés, 17% ont répondu qu'il ne l'était pas et 3% ne savaient pas. On constate que les parents wallons sont plus nombreux à déclarer leur logement difficilement accessible (23%) que les parents bruxellois (5%). Ce sont aussi les parents les plus précaires qui déclarent le plus que leur habitation n'est pas accessible : 22% de ceux gagnant moins de 1700 euros le déclarent quand 16% des parents dans les autres classes de revenus disent de même. Les familles avec un membre en situation de handicap sont plus nombreuses à trouver que leur logement est difficile d'accès que les familles sans membre handicapé : 23% contre 17%.

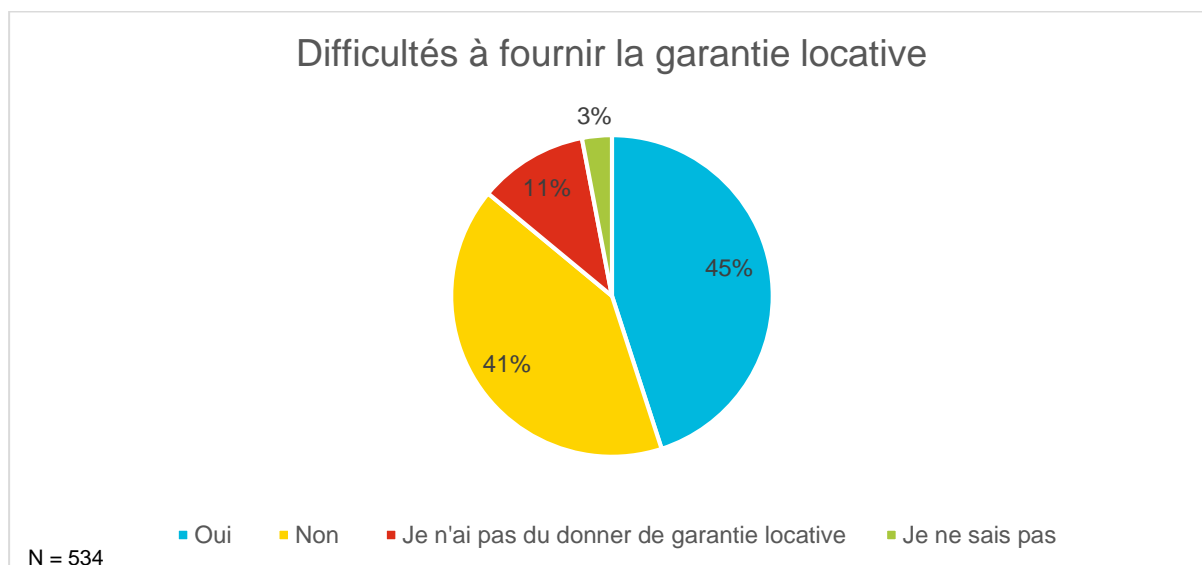
<sup>43</sup> La question posée était : « Devez-vous dormir dans la même pièce qu'un ou plusieurs de vos enfants, par manque de place ? »

Parmi nos répondant-e-s, 80% s'estiment en sécurité dans leur logement, 14% déclarent que non et 5% ne savent pas. Le pourcentage de parents insécurisés est plus grand à Bruxelles (19%) qu'en Wallonie (12%). Les locataires en logement public sont 27% à déclarer ne pas se sentir en sécurité. Le sentiment d'insécurité est également plus présent chez les occupant-e-s d'un appartement (20%) que ceux d'une maison (10%). Ainsi que chez les personnes les plus précaires : 22% des parents ayant des revenus de moins de 1700 euros le déclarent quand ceux gagnant plus de 2800 euros ne sont que 8% à dire de même. Les familles avec un membre en situation de handicap sont également un peu plus nombreuses à déclarer ne pas se sentir en sécurité dans leur logement : 19% contre 14% des familles sans membre en situation de handicap. On retrouve également une différence selon la situation professionnelle : les parents sans profession sont 21% à déclarer ne pas se sentir en sécurité quand ils ne sont que 12% pour les parents occupant un emploi.

# I. Les locataires

## La moitié des mamans solo locataires ont eu des difficultés à constituer leur garantie locative

Parmi les parents locataires, 45% ont eu des difficultés à constituer leur garantie locative, 41% n'ont eu aucune difficulté, 11% n'ont pas dû en fournir et 3% ne sait plus.



Parmi ces parents, ce sont encore une fois les femmes qui ont rencontré plus de difficultés à fournir la garantie locative (49% contre 27% des hommes). Les familles avec un membre en situation de handicap sont plus nombreuses à déclarer avoir eu des difficultés à payer leur garantie locative : 51% contre 44% des familles sans membre en situation de handicap.

Les personnes sans emploi mentionnent également avoir eu plus de difficultés (51%) que les parents avec un emploi (43%).

Ce sont des chiffres interpellants qui démontrent tout l'intérêt de s'attaquer à ce problème que ce soit par l'instauration d'un Fonds universel de garanties locatives comme le demande la Ligue des familles ou par un système mutuelliste de type Bru-gal qui pourrait être développé en Wallonie.

## Les parents solo découragés par les difficultés à obtenir un logement social

11% des parents de notre enquête sont actuellement inscrits pour obtenir un logement social/modéré/moyen auprès d'un organisme de logement social, d'une commune, d'un CPAS, d'un Fonds du logement ou d'une Agence Immobilière Sociale. 21% des parents ont été inscrits par le passé et 66% n'y ont jamais eu recours.

16% des parents bruxellois sont actuellement inscrits contre 10% des parents wallons. On retrouve également beaucoup d'inscrits chez les parents d'enfants de moins de 3 ans (20%) contre 11% chez les parents d'enfants plus âgés. Dernière catégorie de parents plus inscrits sur les listes d'attente, les parents ayant la garde exclusive de leurs enfants (15%) comparés aux parents ayant une garde alternée (8%). De plus, ils sont aussi plus nombreux à s'être inscrits par le passé sur les listes même s'ils ne le sont plus actuellement (27%) contre 14% des parents en garde alternée.

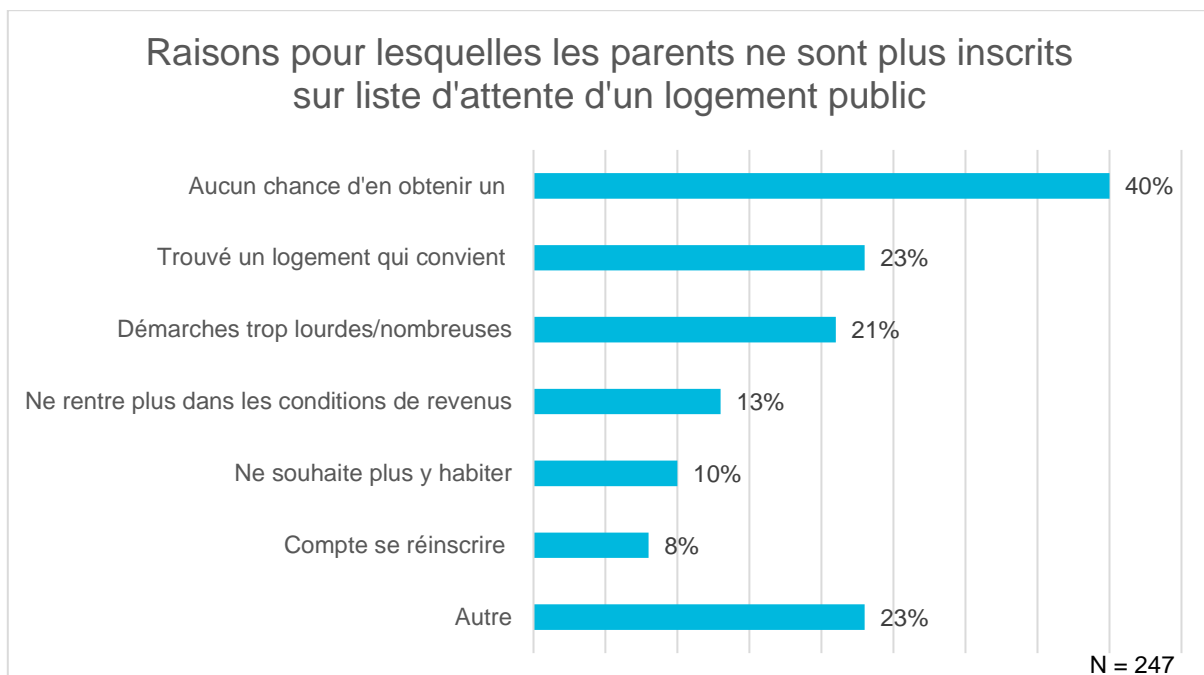
Les parents entrés en monoparentalité sans s'être séparés sont ou se sont plus inscrits pour ce type de logement : 16% sont actuellement demandeur-euse-s et 26% l'ont été dans le passé. Tandis que les parents entrés en monoparentalité suite à une séparation sont 11% à être actuellement inscrits et 20% à l'avoir été.

Les familles avec un membre en situation de handicap sont également plus nombreuses à être et à s'être inscrites sur les listes d'attente d'un logement public ou à finalité sociale : 25% le sont actuellement et 33% l'ont été contre 10% et 19% des familles sans membre en situation de handicap.

On retrouve la plus forte proportion de demandes pour un logement public ou à finalité sociale chez les parents ayant les plus faibles revenus (moins de 1700 euros) : 30% sont actuellement inscrits et 43% l'ont été. Quand 65% des parents ayant des revenus entre 1700 et 2199 euros, 77% des parents ayant entre 2200 et 2800 euros et 82% des parents ayant plus de 2800 euros ne l'ont jamais été.

On retrouve également un fort taux d'inscription pour ce type de logement chez les parents sans profession : 24% sont actuellement inscrits et 34% l'ont été contre 8% et 17% des parents exerçant une profession. Les parents ayant changé de logement suite à leur entrée en monoparentalité sont également plus nombreux à être inscrits (15%) que les parents n'ayant pas déménagé (8%).

Nous avons demandé aux parents qui étaient inscrits par le passé sur les listes et qui ne le sont plus actuellement, pour quelles raisons ils ne l'étaient plus. Pour 40% d'entre eux, c'est parce qu'ils pensaient qu'ils n'avaient aucune chance d'obtenir un logement notamment à cause du temps d'attente trop long. 23% ont trouvé un logement qui leur convient. 21% trouvent que les démarches d'inscription et de réinscription sont trop lourdes et/ou nombreuses. 13% ne rentrent plus dans les conditions de revenus. 10% ne souhaitent plus y vivre, 8% comptent se réinscrire et 23% ne se sont pas réinscrits pour une autre raison.



La désinscription faite d'espoir d'obtenir un logement public ou à finalité sociale un jour est particulièrement forte chez les Bruxellois-e-s (47%) par rapport aux Wallon-ne-s (37%). Probablement parce les délais pour obtenir ce type de logement à Bruxelles sont plus longs qu'en Wallonie.

Parmi les locataires d'un logement public ou d'un logement AIS, 39% l'ont obtenu avant la fin de leur première année d'inscription. 18% ont attendu entre 1 an et 2 ans, 20% entre 3 et 5 ans, 15% entre 6 et 10 ans et 8% plus de 10 ans.

# J. La discrimination des parents seuls avec enfants

## 4 parents sur 10 estiment avoir subi des discriminations lors de la recherche de leur logement

40% des parents ont répondu positivement à la question de savoir s'ils estimaient avoir subi des discriminations lors de la recherche de leur logement comme famille monoparentale tandis que 60% déclarent le contraire.

Ce sont davantage les femmes qui estiment avoir subi de telles discriminations. Elles sont 42% à avoir répondu par la positive contre 30% des hommes.

Parmi les familles ayant estimé avoir subi des discriminations lors de leur recherche de logement, ce sont surtout les familles ayant de bas revenus,<sup>44</sup> car elles sont près de la moitié (46%) à avoir répondu positivement, contre 35% ayant de hauts revenus<sup>45</sup>. Ainsi que les Bruxellois·e·s (46%) par rapport aux Wallon·ne·s (36%) et que les parents qui ont la garde exclusive de leurs enfants (42%) par rapport aux parents ayant leurs enfants en garde alternée (36%).

## 1 parent sur 4 pointe une discrimination en raison de sa monoparentalité

Au sein des parents ayant répondu avoir subi des discriminations, les familles pouvaient sélectionner plusieurs propositions, ils sont nombreux à estimer que c'est précisément, car ils étaient une famille monoparentale : 27% (en particulier chez les femmes 28% contre 14% des hommes). Ce sont plutôt les familles à hauts revenus<sup>46</sup> qui ont pointé ce motif de discrimination (26%) contre 18% des familles ayant des revenus plus bas. Les familles dont un membre du ménage est en situation de handicap sont légèrement plus nombreuses à estimer avoir été discriminées, car elles étaient une famille monoparentale (28%) contre 25%. C'est également plus le cas des familles ayant 3 ou 4 enfants (30%) que celles comptant un ou deux enfants (24%).

Les autres motifs de discriminations identifiés par les familles sont les suivants :

- § Oui parce que mes revenus étaient des revenus de remplacement : 15%,
- § Oui parce que j'étais une famille nombreuse : 8%,
- § Oui, mais je ne sais pas pourquoi/je ne suis pas sûre de la raison/pour une autre raison : 7%,
- § Oui à cause de ma couleur de peau, ma nationalité, mes origines : 5%,
- § Oui à cause de mon genre/sexe : 4%,
- § Oui parce qu'un membre de ma famille ou moi-même sommes en situation de handicap : 3%

---

<sup>44</sup> En dessous de 1700€

<sup>45</sup> Au-dessus de 1700€

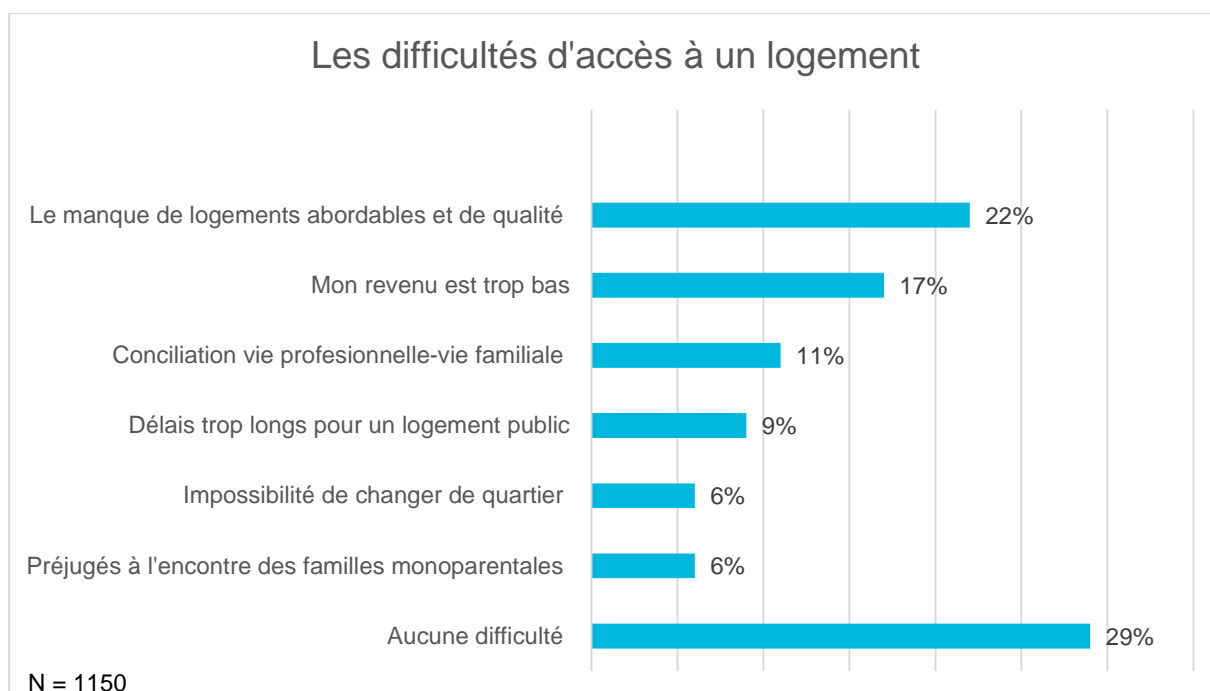
<sup>46</sup> *Idem*

## K. Les difficultés et les solutions

### Les difficultés rencontrées par les parents solo

Nous avons demandé aux parents de classer, parmi plusieurs difficultés liées à l'accès à un logement, lesquelles ils jugeaient les plus problématiques.

Il ressort de notre enquête que les plus grandes difficultés pour les parents solo à la recherche d'un logement décent sont de trouver un logement abordable et de qualité (22%) et la faiblesse de leurs revenus (17%). En troisième position, les parents citent la difficulté à trouver un travail dont les horaires sont compatibles avec la vie de famille (11%).



Parmi les trois premières difficultés rencontrées par les familles, deux sur trois ne sont pas directement liées au logement, mais à la situation générale de ces familles. Vivre avec un seul revenu et concilier vie professionnelle et vie familiale quand on est parent seul exacerbent les difficultés pour ces familles.

Ce sont deux problèmes qui se mordent la queue, de nombreux parents solo ne peuvent pas accepter un travail parce que celui-ci créera des problèmes de conciliation (par exemple, un travail à horaires décalés, ou situé loin de chez lui, un travail à temps plein...) Et dans ce cas, qui s'occupera des enfants en leur absence ? S'il souhaite accepter un tel travail, le parent devra soit compter sur son entourage pour s'occuper de ses enfants soit recourir à un mode de garde payant si ses moyens sont suffisants (ce qui est rarement le cas). Ajoutons également que plusieurs parents ne peuvent pas recourir à leur entourage soit parce qu'ils ne vivent pas dans la même ville, soit parce que ces proches sont décédés, soit parce qu'il y a eu rupture des relations, soit parce que la vie professionnelle de l'entourage ne le permet pas davantage...

Nous l'avons vu plus haut, les familles monoparentales sont plus à risque de pauvreté, exercent moins souvent un travail, dépendent plus de revenus de remplacement... Probablement qu'une partie de ces familles ne peuvent pas exercer un travail, car les problèmes de conciliation seraient insurmontables. Or ce manque de revenus rend difficile la vie quotidienne et a fortiori la recherche et le maintien dans un logement décent, adapté à la famille et à prix abordable. En plus du stress d'éduquer ses enfants seul-e et d'assurer leur bien-être s'ajoute le stress des fins de mois dû au manque d'argent.



Le chiffre le plus marquant est que seulement 29% des familles monoparentales estiment n'avoir rencontré aucune difficulté pour accéder à un logement décent. Ce pourcentage monte à 40% pour les familles ayant des revenus entre 2200 et 2799 euros et à 45% pour les familles ayant des revenus de plus de 2800 euros.

Les répondant-e-s ont également pointé les difficultés suivantes : les délais trop longs pour obtenir un logement public (9%), l'impossibilité de changer de quartier pour des raisons d'organisation familiales (6%) et les préjugés à l'encontre des familles monoparentales (6%).

Ce sont en majorité les femmes qui classent le manque de logements abordables et de qualité en première position (23% contre 16% des hommes) et leurs revenus trop bas en deuxième position (18% contre 14%). Par contre, les hommes sont plus nombreux (36%) que les femmes (27%) à ne pas avoir rencontré de difficultés.

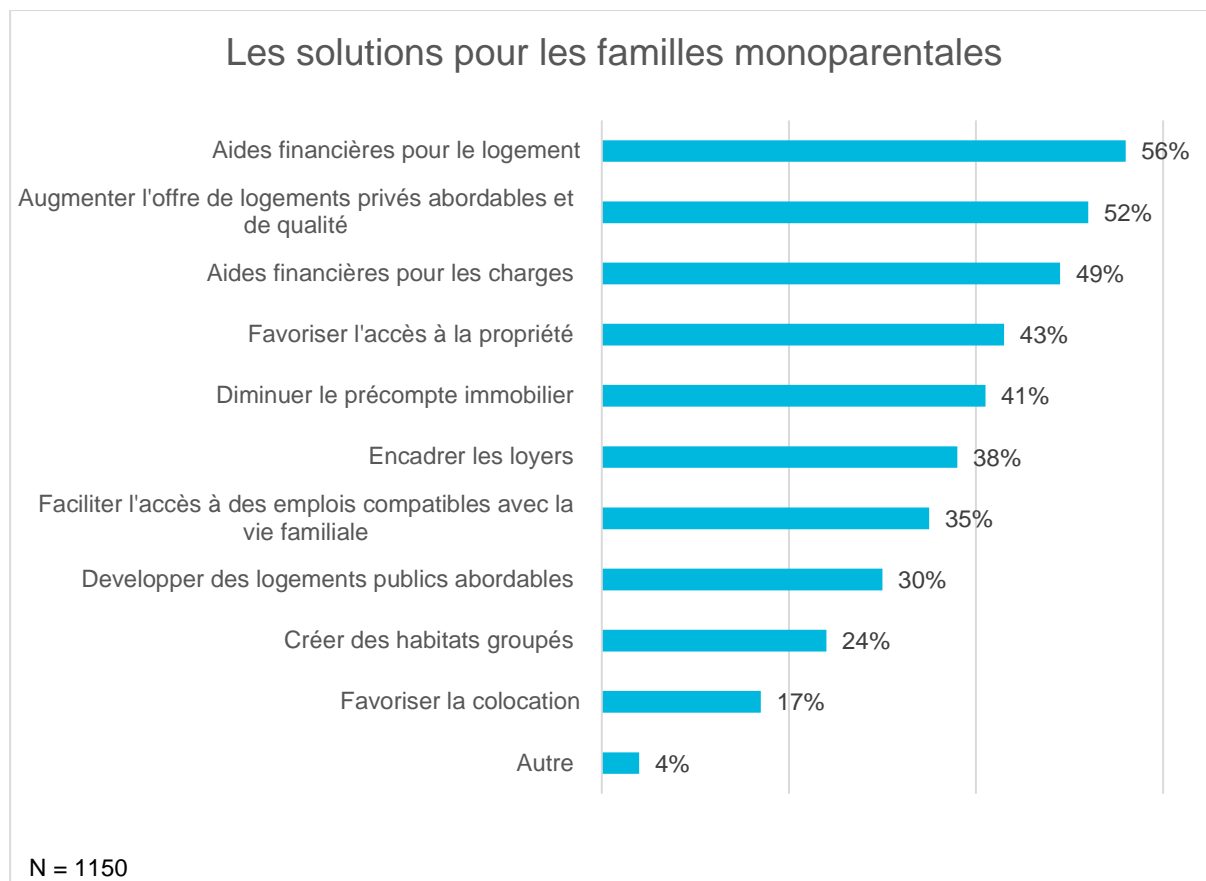
Sans surprise, ce sont principalement les répondant-e-s qui sont locataires qui citent le manque de logement abordable et de qualité (30% contre 13% qui sont propriétaires) et leurs revenus trop bas (20% contre 13%) comme les deux principales difficultés qu'il-elle-s rencontrent pour accéder à un logement décent.

Les familles gagnant moins de 1700 euros par mois déclarent comme première difficulté la hauteur de leur revenu (28%), ensuite le manque de logements abordables et de qualité (16%) ex aequo avec la difficulté à trouver un travail compatible avec la vie de famille et le délai trop long d'accès à un logement public (14%). Seulement 19% de ces familles déclarent ne pas avoir rencontré de problèmes.

Les familles ayant un membre en situation de handicap déclarent moins n'avoir rencontré aucune difficulté (17%) contre 31% des familles sans personne en situation de handicap. Ces premières sont également plus nombreuses à regretter les délais d'attente pour un logement public (16% contre 8% pour les dernières).

## Les solutions demandées par les parents solo

Nous avons proposé aux familles monoparentales plusieurs solutions qui faciliteraient l'accès à un logement décent et abordable. Parmi 10 réponses, les répondant-e-s pouvaient en sélectionner maximum 5.



## **Plus de 6 locataires sur 10 estiment qu'il faut proposer des aides financières au logement**

La solution la plus plébiscitée par les parents (56%) est l'instauration d'aides financières pour le logement : une allocation loyer, des aides au déménagement ou la constitution de la garantie locative... Cette première solution est plus plébiscitée par les femmes (60%) que par les hommes (56%). Elle est également privilégiée par les répondant-e-s ayant entre 16-34 ans (62%) contre 58% des 35-54 ans et 41% des 55 ans et plus. Ainsi que par les familles nombreuses (60% contre 55% des parents de 1 et 2 enfants).

Sans surprise, cette mesure est plus demandée par les répondant-e-s locataires (63%) que propriétaires (49%). Elle est aussi très fortement demandée par les parents ayant des revenus compris entre 1 700 et 2 199 euros : 66%. Les parents ayant des revenus inférieurs à 1700€ ne sont que 53% à demander de même.

Les Régions ont très partiellement répondu à l'instauration d'une allocation loyer généralisée. En octobre 2021, une nouvelle allocation loyer est entrée en vigueur en Région bruxelloise pour les candidats inscrits sur les listes d'attente d'un logement social. L'accès à cette allocation est facilité pour les familles monoparentales qui ne doivent justifier que de deux titres de priorité pour y avoir accès contre 6 pour les autres familles<sup>47</sup>. Les montants pour enfant à charge sont également doublés pour les familles monoparentales par rapport aux autres familles. Aucune évaluation n'est encore possible vu son implémentation récente, il s'agit d'un premier pas vers l'allocation loyer pour laquelle la Ligue des familles avait plaidé<sup>48</sup>, cependant on peut regretter que les familles non inscrites et locataires dans le parc privé ne bénéficient pas d'une telle allocation. En Wallonie, il est prévu de revoir le système actuel d'allocation de déménagement et de loyer (ADEL) en l'étendant à plus de bénéficiaires. Cependant, l'allocation loyer serait également conditionnée à une inscription sur liste d'attente d'un logement social.

En 2019, lors de la campagne électorale pour les élections régionales, la Ligue des familles avait présenté son modèle d'allocation loyer. Dans celui-ci, la Ligue des familles demandait, dans un premier temps, qu'une allocation loyer soit accordée à toutes les personnes ayant des revenus inférieurs ou égaux au RIS. Dans un second temps, l'allocation aurait été octroyée à tous les ménages rentrant dans les conditions de revenus du logement public. Nous proposons qu'un montant forfaitaire soit versé mensuellement aux familles (120 euros en Wallonie et 160 euros à Bruxelles) avec des suppléments par enfant à charge : 25 euros. Dans le cas des familles monoparentales, ces suppléments seraient doublés.

## **La moitié des parents préconisent une augmentation de l'offre de logements privés abordables et de qualité**

La solution qui arrive en deuxième position (52%) est d'augmenter l'offre de logements privés abordables et de qualité. Cette solution est également plus plébiscitée par les femmes (53%) que par les hommes (49%).

Cette proposition est dans ce cas favorisée par les parents âgés de plus de 55 ans (58%) et par les locataires (61%) que par les propriétaires (42%).

Enfin, la mesure est privilégiée par les parents ayant un enfant en situation de handicap (56%).

## **1 parent sur 2 souhaite des aides financières pour payer les charges**

Les répondant-e-s estiment ensuite à 49% qu'il faut proposer des aides financières aux familles monoparentales pour payer leurs factures d'eau, de chauffage et d'électricité.

Cette demande fait écho aux chiffres disponibles sur la précarité énergétique des familles monoparentales. En effet, d'après le baromètre de la Fondation Roi Baudouin, 33% des familles monoparentales sont en précarité énergétique et 30% en précarité hydrique. À titre de comparaison, pour l'ensemble de la Belgique, 21% de la

---

<sup>47</sup> Bruxelles logement. Allocation loyer. Disponible à l'adresse : <https://logement.brussels/louer/allocation-loyer/>

<sup>48</sup> A. Woelfle, 2019. « Une allocation loyer ambitieuse pour les familles ». Ligue des familles, 4 mai 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.laligue.be/association/analyse/2019-05-04-une-allocation-loyer-ambitieuse-pour-les-familles>

population souffre de précarité énergétique (26% à Bruxelles et 28% en Wallonie)<sup>49</sup>. Les familles monoparentales sont donc plus touchées par ce problème.

Cette mesure est à nouveau un peu plus demandée par les femmes (51%) que par les hommes (39%).

## **4 parents sur 10 estiment qu'il faut favoriser l'accès à la propriété et diminuer le précompte immobilier**

43% des parents considèrent qu'il faut favoriser l'accès à la propriété via des aides publiques tandis que 41% estiment qu'il faut diminuer le précompte immobilier (cadastre) pour les familles monoparentales.

Favoriser l'accès à la propriété via des aides publiques est aussi bien demandé par les répondant-e-s déjà propriétaires (45%) que les locataires (42%). C'est une solution peu plébiscitée par les ménages ayant des revenus faibles, les parents ayant des revenus inférieurs à 1700 euros ne sont que 30% à sélectionner cette proposition quand les parents ayant des revenus compris entre 1700 et 2199 euros, ceux entre 2200 et 2799 euros et ceux de 2800 euros ou plus sont respectivement 45%, 51% et 42% à le demander. Est-ce que parce que ces parents estiment que même avec des aides, ils accèderaient difficilement à la propriété vue les prix d'achat ?

Sans surprise la proposition « diminuer le précompte immobilier » est largement préférée par les répondant-e-s propriétaires (62%) que locataires (24%) et par plus de la moitié des familles gagnant plus de 2200 euros (50%) et par 43% des familles gagnant entre 1700 et 2199 euros. .

## **Plus de 4 parents bruxellois sur 10 demandent un encadrement des loyers**

Concernant la proposition d'encadrer les loyers sur le marché privé, 38% des répondant-e-s ont sélectionné cette proposition. Elle est plus demandée par les parents qui ont dû changer de logement après leur entrée en monoparentalité (45%) que par les parents n'ayant pas dû déménager (30%). Cet encadrement est plus demandé par les familles bruxelloises (45%) que par les familles wallonnes (35%).

Cette demande plus plébiscitée par les Bruxellois-es s'explique d'une part, par le fait que ceux-celles-ci sont plus locataires que propriétaires par rapport aux Wallon-ne-s (voir supra). D'autre part, le prix moyen des loyers est plus élevé dans la capitale qu'en Région wallonne. En 2018, le loyer moyen bruxellois était de 739 euros<sup>50</sup> et de 616,35 euros en Wallonie<sup>51</sup>. D'autant plus que ce loyer moyen a augmenté pendant plusieurs années plus vite que l'indexation. Par rapport à 2004, les loyers actualisés ont augmenté d'environ 20% en plus de l'indexation à Bruxelles<sup>52</sup>. Ajoutons également que les Bruxellois-es ont en moyenne des revenus inférieurs à ceux des Wallon-ne-s. En 2019, le revenu moyen des Wallon-ne-s était de 17 949 euros et celui des Bruxellois-es de 14 973 euros<sup>53</sup>.

Sans surprise, c'est également une demande plus plébiscitée par les locataires en logements publics ou privés (47%) que par les propriétaires (28%). Elle est aussi bien plébiscitée par les locataires sur le marché privé (48%) que par ceux occupant un logement public ou à finalité sociale (47%).

C'est également une demande plus plébiscitée par les familles ayant un membre en situation de handicap (42%) que celles sans (37%).

---

<sup>49</sup> Plateforme de lutte contre la précarité énergétique, 2020. « Baromètres de la précarité énergétique et hydrique. Analyse et interprétation des résultats 2009-2018. Sixième édition ». Fondation Roi Baudouin, 2020. Rapport de recherche. Disponible à l'adresse : <https://media.kbs-frb.be/fr/media/7708/20200323NT.pdf>

<sup>50</sup> M-L De Keersmaecker en collaboration avec la Socecom. « Observatoire des loyers. Enquête 2018 ». Observatoire régional de l'Habitat Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles.

<sup>51</sup> S. Pradella et M. Kryvobokov, 2020. *Op. cit.*

<sup>52</sup> M-L De Keersmaecker en collaboration avec la Socecom. *Op. cit.*

<sup>53</sup> Libre ECO. « Le revenu moyen en Flandre nettement supérieur à celui en Wallonie et à Bruxelles : voici le classement par province ». 26 octobre 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.lalibre.be/economie/mes-finances/2021/10/26/le-revenu-moyen-en-flandre-nettement-superieur-a-celui-en-wallonie-et-a-bruxelles-voici-le-classement-par-province-ORDZ63O3ZZFH3LB3QVPVT3CKZY/>

## **4 locataires sur 10 veulent plus de logements publics abordables**

Développer des logements publics avec des loyers plus bas (CPAS, communes, société de logements publics) recueille 30% des préférences des parents. 45% des familles avec une personne en situation de handicap ont sélectionné cette proposition quand elles ne sont que 28% dans les familles sans personne en situation de handicap à le demander. C'est légèrement plus demandé par les familles nombreuses (34%) que par les familles d'un et deux enfants (29%).

C'est aussi une forte demande des familles ayant moins de 1700 euros pour vivre (43%) en comparaison des familles gagnant plus (25%).

## **Autres solutions**

Plus d'un tiers des familles (35%) ont sélectionné « faciliter l'accès à des emplois compatibles avec la vie de famille » comme une solution. Une mesure qui ne semble pas en lien direct avec le logement à première vue, et pourtant l'accès à un emploi compatible avec la vie de parent solo est un élément crucial pour avoir accès à un revenu décent et donc à un logement décent.

Près d'un quart des familles (24%) ont sélectionné « créer des habitats groupés (logements individuels avec des espaces collectifs) ». Cette proposition est plus plébiscitée par les hauts revenus : 28% des parents ayant entre 2200 et 2799 euros et 30% des parents ayant 2800 euros ou plus quand ils ne sont que 19% chez parents gagnant moins de 1700 euros. C'est également plus sélectionné par les Bruxellois-es (29%) que par les Wallon-ne-s (22%).

17% des parents sont favorables au développement de la colocation des familles monoparentales. C'est une demande un peu plus présente chez les parents qui ont dû déménager après leur entrée en monoparentalité (20%) que ceux qui n'ont pas dû (15%).

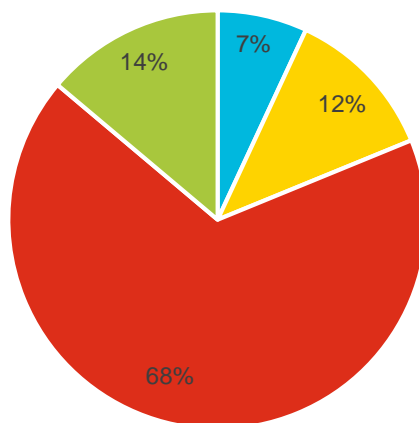
Nous avons posé des questions spécifiques sur la colocation et l'habitat groupé pour savoir si ces solutions recueillaient leur faveur (voir infra).

## **1 parent solo sur 5 voudrait vivre en colocation**

Un peu moins d'un cinquième des parents considèrent la colocation comme souhaitable dans leur situation (19%) tandis que 68% estiment qu'elle ne l'est pas. Cette solution est légèrement préférée par les hommes (21%) que les femmes (18%). 14% des répondant-e-s déclarent ne pas savoir si la colocation est une solution souhaitable dans leur situation. Parmi les parents qui ont répondu oui, 12% craignent d'y perdre des revenus.

On retrouve à nouveau le problème du statut cohabitant qui empêche les parents de vivre comme ils le souhaitent. Pour les familles monoparentales, la colocation peut présenter de nombreux avantages. D'une part, le coût du logement est moindre, mais elle permet une entraide et une solidarité entre les colocataires notamment vis-à-vis des enfants. Elle permet aussi de lutter contre le sentiment de solitude que peut parfois ressentir le parent monoparental.

## La colocation est-elle une solution souhaitable pour vous?



■ Oui ■ Oui, mais je risque de perdre mes revenus ■ Non ■ Je ne sais pas

N = 1150

Ce sont surtout les parents entre 16-34 ans qui estiment que cette solution est souhaitable (26% contre 17% des 35-54 ans), mais ce sont également eux qui craignent le plus d'y perdre des revenus (15%). 32% des répondant-e-s dont un ou plusieurs membres de sa famille est en situation de handicap estiment que cette solution est souhaitable dans leur situation. Parmi eux-elles, 25% ont répondu qu'il-elle-s risquaient néanmoins de perdre des revenus.

Cette solution est aussi préférée par les répondant-e-s locataires (22%) que propriétaires (14%), mais ce sont également eux-elles qui craignent le plus d'y perdre des revenus (14% contre 8%). La colocation est également légèrement privilégiée par les familles à bas revenus (16%).<sup>54</sup>

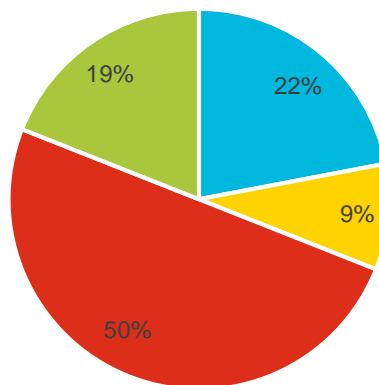
## L'habitat groupé est un petit peu plus populaire avec près d'1/3 des parents favorables

Près d'un tiers des parents estiment que l'habitat groupé (logement individuel avec espaces collectifs) est une solution souhaitable pour eux (32%) contre 50%. Parmi ceux qui estiment cette solution comme souhaitable, ils sont un peu moins nombreux à craindre une perte de revenus que pour la colocation (9% contre 12%) ce qui s'explique par le fait qu'en général, dans un habitat groupé chacun dispose de son logement et seulement certains lieux collectifs sont partagés. Les parents vivant dans ce type de logement risquent moins de se voir attribuer un statut de cohabitant que les parents vivant en colocation.

---

<sup>54</sup> En dessous de 1700€.

## L'habitat groupé est-il une solution souhaitable pour vous?



■ Oui ■ Oui, mais je risque de perdre mes revenus ■ Non ■ Je ne sais pas N = 1150

L'habitat groupé est jugé comme souhaitable pour une majorité de parents locataires (35%) contre 26% des répondant-e-s propriétaires, mais à nouveau, les parents locataires estiment qu'ils risquent d'y perdre ses revenus (12%) contre 7% des propriétaires.

Comme pour la colocation, cette solution est légèrement préférée par les familles à bas revenus<sup>55</sup> (34%).

Ce sont en particulier les parents ayant un et deux enfants qui sont favorables à cette solution (33%) que ceux ayant 3 enfants ou plus (26%).

### Question ouverte

Nous avons également proposé, via une question ouverte, aux familles de compléter leurs réponses si elles estimaient que des problèmes ou des solutions n'avaient pas été abordés dans le reste du questionnaire.

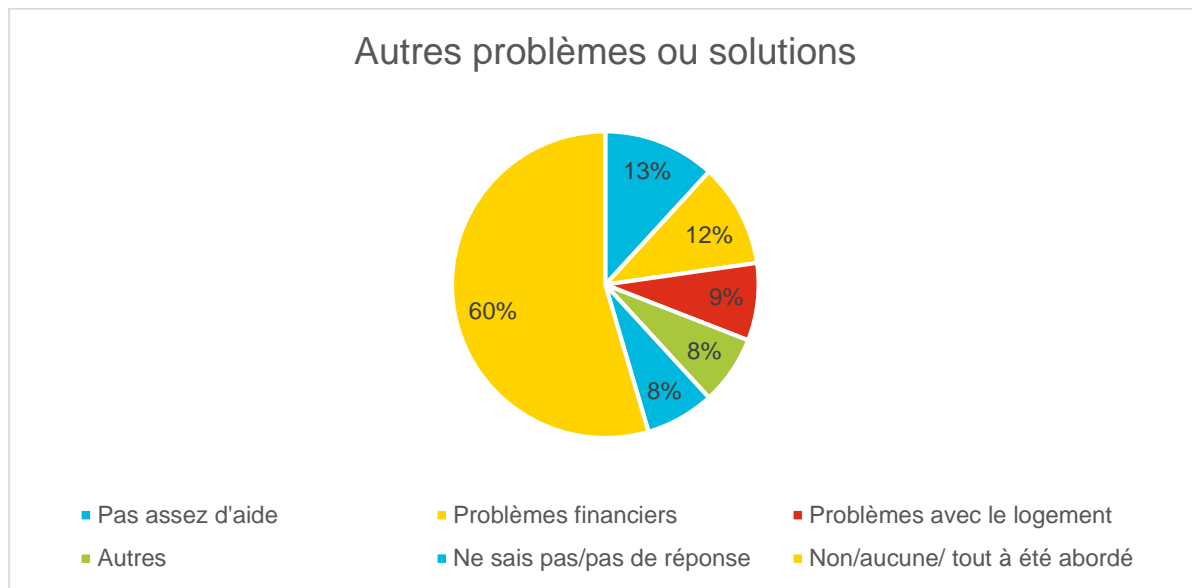
Plus de 60% ont répondu qu'elles n'avaient rien à ajouter. 13% ont mentionné qu'elles manquaient d'aide que celle-ci soit financière, administrative, juridique, pour la conciliation vie professionnelle-vie familiale, psychologique... 12% ont évoqué des problèmes financiers : le coût de la vie, le manque de revenu et l'accès difficile aux prêts hypothécaires. 9% ont mentionné des problèmes de logement : le surpeuplement, l'insalubrité, le manque de sécurité, l'accès à des habitats collectifs (colocation, habitat groupé...) et 8% a mentionné d'autres problèmes : les discriminations qu'elles subissent, les temps d'attente pour les procédures administratives et judiciaires, le manque de logement public, les difficultés d'accès à l'achat...

Encore une fois, on constate que les problèmes de logement ne sont pas les seuls auxquels font face certaines familles monoparentales.

---

<sup>55</sup> En dessous de 1700€

## Autres problèmes ou solutions



### Conciliation vie familiale-vie professionnelle

Plus concrètement, en ce qui concerne les difficultés de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, les demandes de soutien touchent essentiellement à l'organisation des fins de journée ou du mercredi après-midi : *« Les horaires de l'école ne sont pas adaptés pour pouvoir participer aux activités 'familiales' proposées par l'école, ni pour pouvoir proposer des activités extra-scolaires sans l'aide de tiers. Il faut avoir un réseau de soutien, sinon même en travaillant, c'est difficile. La difficulté, si elle n'est pas financière, elle devient organisationnelle ».*

Les aides souhaitées mentionnées concernent l'aide pour les déplacements des jeunes ou très jeunes enfants, l'accès renforcé à des aides à domicile pour conduire les jeunes enfants, à des gardes d'enfants malades, des chèques baby-sitting, ou à un service de garderie. Certains proposent de faciliter *« la mise en place de voitures partagées ou l'accès à des trottinettes électriques par exemple »*. D'autres parents signalent avoir besoin d'un accompagnement sur le plan administratif, dans le cadre de la recherche de logement, lors des visites, et afin d'éviter les logements pouvant poser des problèmes sur le plan de la salubrité. Plusieurs commentaires font état du souhait d'avoir une meilleure connaissance des services à leur disposition, des aides juridiques et des accompagnements qui leur sont accessibles.

En pratique, l'aide sur le plan administratif et les difficultés en matière de conciliation peuvent être appréhendées comme deux versants d'une même problématique, ainsi que le signalent certains parents : *« Il faut continuer à travailler, [...] puis s'occuper des enfants et continuer à vivre, il n'y a donc que le soir pour s'occuper des démarches administratives, aides... »*. Des situations qui peuvent être source d'épuisement pour les familles : *« On se sent très seule et on ne sait jamais vraiment où chercher des réponses à nos questions. Notre bien-être est également mis de côté. Pas le temps de prendre des pauses, de se détendre, de recharger ses batteries. »*

### Problèmes financiers

12% ont également évoqué des problèmes financiers. Le coût de la vie, le manque de revenu et l'accès difficile aux prêts hypothécaires y sont entre autres mentionnés, relayant parfois des situations critiques : *« Après avoir payé les factures (loyer, eau ...) la fin du mois se retrouve vite au 10 du mois. Quand mon fils n'est pas là je ne mange quasi rien. Soins reportés. Souvent des logements précaires... et je dois déménager souvent... C'est épuisant... »*.

Plusieurs répondants indiquent se retrouver dans la catégorie des travailleurs pauvres et subir des effets de seuil en matière d'accès aux aides et dispositifs sociaux : *« Au fait, j'ai déjà fait plusieurs démarches pour obtenir des aides (gaz, électricité, allocations études ...) mais elles sont toujours refusées, car je travaille et que je gagne trop, alors que je ne touche aucune pension alimentaire du papa. »*, *« J'ai un travail avec un salaire mais souvent je suis juste au-dessus des plafonds pour des aides. Pourtant tout augmente : le coût de l'énergie, le coût des*

*courses, les stages pour enfant ... et aucune aide. Prendre en considération le salaire moyen serait bien aussi », « en étant seule avec ma fille je n'ai pas droit à une bourse d'études pour ma fille et une fois par an à une allocation supplémentaire vu mon brut salarial trop élevé ».*

Les parents témoignent aussi d'un sentiment de frustration quant à accès à la propriété : *« À moins d'avoir une somme conséquente en épargne, il est impossible d'obtenir un prêt hypothécaire... ou le montant est dérisoire, ou c'est un non sans appel ! Alors que le prix des loyers est souvent bien supérieur à un montant mensuel de prêt hypothécaire... ».* Le paiement de la garantie locative est aussi mentionné, notamment dans les périodes de changement de domicile lorsque la précédente garantie est bloquée le temps d'effectuer l'état des lieux, alors que la nouvelle garantie est réclamée pour le prochain logement.

Lorsqu'ils sont propriétaires, plusieurs nous relaient un sentiment d'injustice quant à l'application du précompte immobilier : *« Il y a une discrimination pour le parent seul avec enfant, il ne peut pas bénéficier d'un précompte immobilier à tarif réduit comme une famille avec le minimum de deux enfants en bénéficie. Il faut deux enfants pour avoir cette réduction, or avoir un enfant justifie aussi d'avoir une réduction, la parent seul a des frais tout seul tout aussi important qu'une famille avec deux enfants. Il faudrait que la loi change sur ce point », « J'insiste sur la situation injuste du paiement de la totalité du revenu cadastral pour une famille monoparentale avec un enfant ! C'est totalement injuste et discriminatoire ! ».*

Enfin, les parents dont l'un des membres de la famille est en situation de handicap s'estiment par ailleurs insuffisamment soutenus : *« Il n'existe pas de politique de logement pour les familles nombreuses avec un ou plusieurs membres handicapés », « Je suis non voyante et j'ai toujours besoin d'aide pour mes déplacements. C'est le plus important de mes problèmes », « Les maison sociales adaptées aux handicapés, même avec les aides de l'Aviq, ça reste compliqué pour les accords des logement. Beaucoup de logements sociaux ne sont pas aux normes et quand on commence certains travaux on a des surprises avec les tuyaux d'écoulement etc. Il est temps de créer des logements pour les handicapés, plein pied idéalement. Grande porte, etc. ».*

## **Problèmes de logement**

9% ont par ailleurs mentionné des problèmes de logement : le surpeuplement, l'insalubrité, le manque de sécurité, l'accès à des habitats collectifs (colocation, habitat groupé...). Plusieurs répondants relaient en effet des difficultés à entretenir ou rénover leur habitat, soit pour le rendre salubre, soit pour améliorer son confort ou ses performances énergétiques.

Ainsi, la remise en état du logement à prix abordable (peinture, plafonnage, électricité...), le remplacement des éléments hors d'usage (four, robinetterie, porte de douche cassée, entretien chaudière) peuvent représenter des difficultés importantes pour certaines familles. Certaines estiment que *« le changement au niveau des aides à la rénovation empêche les familles, en particulier les familles monoparentales, de réaliser des travaux petit à petit, en fonction de leurs moyens. Il y a trop peu d'informations concernant les aides éventuelles au paiement du loyer ou prêt hypothécaire ».*

La durée de l'accès aux logements sociaux – ainsi que les conséquences de cette longue attente – est également pointée à travers plusieurs commentaires : *« J'ai demandé un logement social il y 10 ans et je dois encore attendre plusieurs années. Vous trouvez ça normal ? J'en aurai un quand ma fille sera presque majeure mais j'ai fait cette demande quand j'ai accouché d'elle et que je me retrouvais toute seule et c'était là que j'en avais le plus besoin. Entre-temps nous avons vécu dans des logements extrêmement insalubres et invivables à des prix exagérés. Tout le monde connaît le problème mais personne veut agir », « Je vis seule avec 3 enfants, toutes des filles, je dirais par chance elles ont une chambre pour 3, et moi je dors dans le divan. Cela fait depuis 2014 que je suis sur une liste d'attente mais toujours rien vient se poser. Le problème aussi pour les vêtements, car pas de place mais je me dis que finalement nous avons un toit... ».*

Certains parents évoquent leur souhait d'habiter dans un espace collectif et les difficultés à accéder ou réaliser ce type de projets : *« Ça fait des années que je regarde pour habiter dans un habitat groupé favorisant l'entraide entre parents mais l'offre est quasi inexistante et lorsque ce fut envisageable, la dame qui cherchait une famille pour l'accompagner risquait de perdre ses allocations... Pourquoi ne pas créer des habitations avec un espace collectif à destination des familles monoparentales ? Une maison des mères, par exemple. », « Je crois vraiment à l'avenir de co-logements, que ce soit entre parents solo ou plus varié. Avec projet de vie commun même ».*



*basique, basé sur la coopération. Moi je n'ose pas changer de logement pour risquer ça, car le changement de lieu à lui seul est très coûteux en temps et en énergie alors que j'en manque déjà ».*

Certains pères, chefs de familles monoparentales, s'estiment mal reconnus, voire discriminés quant à leur situation : « *Par défaut, on estime que ce sont les femmes qui sont lésées, que le papa est fautif et qu'il doit payer. Même à revenus égaux, le papa est considéré comme incapable de s'occuper de ses enfants et comme le coupable de tout, qui doit payer pour réparer* », « *Je constate un manque de reconnaissance et de considération pour les pères qui élèvent leur enfant seul. Comme si cela était plus facile pour nous. Sur le terrain cela se traduit par exemple dans le fait que beaucoup de services qui se prétendent pour "parents solo" ne s'adressent en fait qu'aux mamans solo. Idem pour les services qui hébergent ou aident les parents avec enfants victimes de maltraitance, qui ne travaillent qu'avec des femmes en réalité. Dans mon cas je me suis adressé à tous les services d'aide aux victimes de maltraitance (pour hébergement d'urgence et soutien psy/juridique) que j'ai trouvés en Wallonie et à Bruxelles et tous finissaient par me dire que ils ne s'occupaient pas des hommes* ».

Le statut d'étudiant semble aussi amener des difficultés quant à l'accès aux droits et aux discriminations : « *Je suis maman et étudiante, c'est une case qui ne figure nulle part et qui crée pas mal de problème pour l'inscription en crèche par exemple. Dans votre questionnaire, une des discriminations subies de la part des proprio était l'accumulation étudiante ET maman donc je cachais que j'en avais un* ».

## L. Conclusion

Si l'on peut tirer une conclusion de notre étude, c'est que les familles monoparentales font face à de gros problèmes de logement sur plusieurs plans, que ce soit lors de la recherche d'un nouveau logement après l'entrée en monoparentalité, en termes de qualité et de salubrité du logement actuel. Elles font également face à des problèmes de discriminations et nombre de ces familles ont de grosses difficultés à assumer la charge financière de leur logement.

Les enseignements tirés de notre étude sont d'autant plus alarmants que notre échantillon de familles monoparentales s'en sort financièrement mieux (revenus et taux d'emplois plus élevés) que l'ensemble des familles monoparentales, selon les statistiques disponibles. On ne peut qu'en conclure que les difficultés identifiées ici doivent être exacerbées pour les familles monoparentales les plus précaires.

### L'entrée en monoparentalité, un moment charnière

Le moment de l'entrée en monoparentalité reste un moment charnière pour ces familles. Très peu des familles qui ont dû changer de logement ont déclaré n'avoir manqué de rien (10%). Au contraire, elles ont manqué de beaucoup de choses : ressources financières, accès à l'information, soutien des institutions ou des proches et de temps. Autre point inquiétant, près de la moitié d'entre elles (45%) ont trouvé difficilement voire très difficilement ce nouveau logement. On retrouve d'ailleurs plusieurs chiffres tout au long de cette étude indiquant que les familles monoparentales ayant dû changer de logement s'en sortent moins bien que celles ayant conservé leur logement.

Depuis 2019, la Ligue des familles plaide pour l'instauration de coupons séparation afin d'aider les familles durant cette période. La Ligue des familles demande qu'une plateforme en ligne reprenant les informations et les services existants soit créée ainsi que distribué des bons à valoir pour des séances gratuites de psychologie, de médiation, de conseil juridique et d'accompagnement social aux familles dans les années qui suivent la séparation<sup>56</sup>.

### Le coût du logement

Les chiffres de notre étude concernant le coût du logement et les difficultés financières rencontrées par les familles monoparentales sont alarmants. 18% des parents de notre échantillon consacrent plus de la moitié de leur budget à se loger, 53% des parents ont eu des difficultés à payer leur logement l'année dernière, dont 39% plusieurs fois. 39% des parents trouvent que leur logement n'est financièrement pas abordable. Et 46% des locataires de notre échantillon ont eu des difficultés à fournir leur garantie locative.

Outre l'inquiétude constante de savoir comment la famille maintiendra le toit au-dessus de sa tête et comblera ses besoins essentiels quotidiens, ces difficultés financières empêchent les parents de construire des projets d'avenir : 28% des parents ont renoncé à une remise en couple, un projet de colocation, d'habitat groupé ou à l'accueil d'un proche parce qu'ils risquaient de perdre des revenus. L'explication principale réside dans le statut cohabitant, statut dont la Ligue des familles demande la suppression depuis plusieurs années<sup>57</sup>.

Les aides financières pour payer le logement et les charges sont d'ailleurs la première (56%) et la troisième solution (49%) plébiscitées par les familles.

### L'état du logement actuel

Autre enseignement de cette étude, les familles ont dû revoir leurs critères pour obtenir leur logement actuel et celui-ci n'est pas toujours en bon état. Seuls 25% des parents interrogés n'ont renoncé à aucun élément

---

<sup>56</sup> A. Hosdey-Radoux, 2019. *Op. cit.*

<sup>57</sup> Ligue des familles. « Ensemble sous le même toit ». Disponible à l'adresse : <http://www.souslememetoit.be/>

(terrasse, chambre...) ou à habiter à proximité de services ou de leurs proches pour obtenir leur logement actuel. 17% des parents de notre échantillon dorment dans la même pièce qu'un ou plusieurs de ses enfants.

Concernant la salubrité et les équipements du logement occupé : 55% déclarent avoir un problème. À ce sujet, évoquons l'état déplorable des logements publics ou à finalité sociale : seuls 29% des locataires de ces logements estiment n'avoir aucun problème.

## Les discriminations

C'est un constat : les familles monoparentales font face à des discriminations et à des discriminations liées à leur statut familial. 4 parents sur 10 estiment en avoir subi lors de la recherche de leur logement, et parmi ces parents, la première raison évoquée était qu'ils étaient justement famille monoparentale (27%).

## Certaines familles rencontrent (beaucoup) plus de difficultés de logement

Un autre enseignement de cette étude est que toutes les familles monoparentales ne font pas face aux mêmes problèmes ni avec la même intensité : si la situation est globalement difficile, certaines s'en sortent tout de même un peu mieux que d'autres. Parmi les catégories de parents qui rencontrent le plus de problèmes liés à l'habitat, on peut citer : les femmes, les locataires, les Bruxellois, les parents avec des revenus faibles, les parents sans emploi, les familles avec un membre en situation de handicap, les parents ayant la garde exclusive de leurs enfants.

On peut appliquer le concept sociologique d'intersectionnalité pour bon nombre de ces profils. Ce concept étudie les formes d'oppression et de discrimination qui s'entrecroisent notamment entre différentes situations sociales liées au genre, à la classe, au handicap, à la race, à l'orientation sexuelle...<sup>58</sup> Concrètement, les personnes rencontrant certaines discriminations à cause, par exemple, de leur genre peuvent en rencontrer d'autres parce qu'elles sont également en situation de handicap ou ont des faibles revenus. Clairement dans notre étude, on remarque que faire déjà partie d'un groupe subissant des discriminations ne fait que renforcer plusieurs des problèmes de logement rencontrés en tant que famille monoparentale.

## Des problèmes de logement mais pas que...

Un dernier enseignement, qui n'est pas une surprise, c'est que les problèmes de logement ne sont pas isolés des autres réalités vécues par ces familles. De nombreuses familles monoparentales ne sont pas confrontées qu'à des problèmes de logement et nous retrouvons leurs autres difficultés en filigrane tout au long de cette étude. Parmi les autres problèmes majeurs évoqués, on retrouve les problèmes de conciliation vie professionnelle-vie familiale, le manque de revenus et l'accès à un emploi compatible avec la vie familiale. Dans une étude de 2019<sup>59</sup>, réalisée par la Ligue des familles, sur les besoins et les attentes des familles monoparentales, outre ceux liés au logement, on retrouvait :

- § Le besoin de ressources financières,
- § Le besoin d'obtenir des informations complètes et fiables rapidement,
- § Le besoin de stabiliser sa situation et d'accéder aux aides,
- § Le besoin d'être accueilli et écouté dans un cadre bienveillant,
- § Le besoin de s'appuyer sur un réseau,
- § Le besoin d'accompagnement lors de la séparation,
- § Le besoin de bénéficier d'un soutien psychologique,
- § Le besoin de souffler,

---

<sup>58</sup> Libération. « Chronique « au mot ». Intersectionnalité (nom) : concept visant à révéler la pluralité des discriminations de classe, de sexe et de race ». 2 juillet 2015. Disponible à l'adresse : [https://www.liberation.fr/debats/2015/07/02/intersectionnalite-nom-concept-visant-a-reveler-la-pluralite-des-discriminations-de-classe-de-sexe-e\\_1341702/](https://www.liberation.fr/debats/2015/07/02/intersectionnalite-nom-concept-visant-a-reveler-la-pluralite-des-discriminations-de-classe-de-sexe-e_1341702/)

<sup>59</sup> N. Simon, 2019. « Recherche –action sur les besoins et les attentes des familles monoparentales ». Ligue des familles, 27 février 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.laligue.be/association/analyse/2019-02-15-recherche-action-sur-les-besoins-et-les-attentes-des-familles-monoparentales>

- § Le besoin de temps,
- § Le besoin de sortir de l'isolement,
- § Le besoin de briser les préjugés
- § ...

Nombre de ces éléments sont interconnectés. Sans un revenu suffisant, difficile de trouver un logement abordable dans le quartier dans lequel on vivait avant l'entrée en monoparentalité. Or sans vivre à proximité de ses proches, de l'école de ses enfants, des services disponibles, il est plus difficile encore de trouver un travail compatible avec les contraintes horaires d'une famille monoparentale, et dès lors d'avoir un revenu décent, et donc... d'habiter dans le quartier de son choix. Le serpent qui se mord la queue.

Cette étude le montre, les familles monoparentales attendent des mesures favorisant l'accès au logement (aides financières pour le logement et pour les charges, augmentation de l'offre de logement abordable et de qualité...). Mais les parents ont aussi inscrit parmi leurs principales difficultés à trouver un logement leur revenu trop bas et la difficile conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Au-delà des nécessaires mesures en matière de logement, ce sont donc à des politiques de soutien plus globales qu'aspirent ces familles pour réussir à se loger de manière décente et à vivre de manière plus apaisée.

**Février 2022**

Alexandra Woelfle, avec le Service études et action politique

[a.woelfle@liguedesfamilles.be](mailto:a.woelfle@liguedesfamilles.be)

Avenue Émile de Béco, 109 1050 Ixelles  
02/507 72 11

 Le Ligueur des parents

[info@liguedesfamilles.be](mailto:info@liguedesfamilles.be)  
[www.liguedesfamilles.be](http://www.liguedesfamilles.be)

 @LigueDfamilles

